

COMPTE RENDU IN EXTENSO

**1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2020
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

24 AVRIL 2020

(SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE)

(MANDATURE 2018-2021)





PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
RIUNIONE DI U 24 D'APRILE DI U 2020
REUNION DU 24 AVRIL 2020

S O M M A I R E
Journée du Vendredi 24 AVRIL 2020
(séance exceptionnelle en visioconférence en raison de la crise sanitaire)

Allocution d'ouverture du Président de l'Assemblée de Corse	5
Allocution d'ouverture du Président du Conseil Exécutif	7

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Rapport n° 087 : Vote sur la procédure d'urgence et modalités dérogatoires d'organisation et de déroulement des sessions de l'Assemblée de Corse en application de l'état d'urgence sanitaire

Présentation du rapport du Conseil exécutif	11
DISCUSSION GENERALE	13
VOTE du rapport	17

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA /
RAPPORTS DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Raportu n° 078 : Delegazione d'attribuzioni di l'Assemblea di Corsica a u Consigliu esecutivu di Corsica e a u so Presidente

Rapport n° 078 : Attribution des délégations prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 au Conseil Exécutif et à son Président

Présentation du rapport du Conseil exécutif	17
VOTE du rapport	20

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Rapport n° 086 : Attribution d'une délégation générale à la Commission Permanente

Présentation du rapport du Conseil exécutif	21
VOTE du rapport	26

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA / RAPPORTS DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Rapport n° 091 : « Vince contr'à u COVID-19 »

Présentation du rapport du Conseil exécutif	26
DISCUSSION GENERALE	32
Amendements	48
VOTE du rapport	69

Raportu n° 093 : Decisione di mudificazione n° 1 di u Bugettu di a Cullettivita di Corsica per l'eserciziu 2020

Rapport n° 093 : Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif	70
DISCUSSION GENERALE	71
VOTE du rapport	74

Raportu n° 073 : Cunvinzioni di diligazioni di serviziu publicu di transportu marittimu di marcanzii e di viaghjadori tra i porti di Portivechju e Prupia e u portu di Marseglia da u 1mu di maghju di u 2020 a u 31 dicembri di u 2020

Rapport n° 073 : Conventions de délégation de service public de transport maritime de marchandises et de passagers entre les ports de Portivechju et Pruprià et le port de Marseille du 1^{er} mai 2020 au 31 décembre 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif	74
DISCUSSION GENERALE	77
VOTE du rapport	85

MOTION À CARACTÈRE PRIORITAIRE

Résolution commune du Conseil Exécutif, de l'Assemblée de Corse, du CESEC, de l'Assemblea di a Ghjuventù concernant l'application des mesures de libération anticipée prévues au titre de la crise sanitaire à l'ensemble des détenus corses

Présentation de la résolution	86
VOTE de la résolution	89

La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Le Président TALAMONI

Bonjour. Merci à toutes et à tous d'être présents. Nous allons procéder à l'appel et je demande à Julia TIBERI de procéder à cet appel nominal. Est-ce qu'elle m'entend ?

Mme Julia TIBERI

Oui, je t'entends très bien.

Le Président TALAMONI

Parfait. Donc, Julia va procéder à l'appel nominal et doit appeler chaque conseiller qui doit répondre en indiquant son prénom et son nom et ensuite, il doit dire « je suis présent », « sò quì »... Il faut que ça dure suffisamment de temps pour que la caméra puisse arriver jusqu'à lui. C'est une nécessité technique et juridique. Ça va être la même chose lorsque nous allons voter, c'est-à-dire qu'il va falloir à un moment donné que l'on voit physiquement l'élu en train de voter, pour ou contre. Donc, ce sont des précautions fastidieuses mais qu'il faudra prendre et donc, ça risque de nous faire perdre un peu de temps.

Voilà les conditions dans lesquelles Julia TIBERI va procéder à l'appel nominal. Madame la secrétaire, vous avez la parole pour procéder à l'appel.

Mme Julia TIBERI

Président, juste une question que j'ai d'ores et déjà posée tout à l'heure, est-ce que j'appelle dans un premier temps exclusivement les conseillers présents ?

Le Président TALAMONI

Non, non ! Vous devez appeler tous les conseillers.

Mme Julia TIBERI

Et j'énonce les pouvoirs ?

Le Président TALAMONI

Tout à fait.

Mme Julia TIBERI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers (en mentionnant le nom des élus qui leur ont donné pouvoir).

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint et la séance est ouverte.

Care cunsigliere, cari consiglieri,

Ci ritruvemu oghje in una situazione particolare, da luntanu, per una sessione numerica. Simu forse a prima Assemblea à addunisce si di tale manera.

Prima di tuttu, vuleria chè no pensessimu à e 62 persone chì anu persu a vita in Corsica per via di u Covid-19 è à e so famiglie.

Dipoi a nostra ultima sessione, avemu persu dinù trè anziani cullegghi, cunsiglieri di a nostra Assemblea. Vogliu parlà di Lucianu FELLI, di Nicolas ALFONSI è di Paul NATALI. Vi prupongu chè no li rendessimu l'umaghju publicu ch'elli si meritanu quand'è no turneremu à addunisce ci insemi. Ma senza aspettà cume l'avemu decise sta mane in cumissione permanente, malgratu i circunstenze, vi dumanderaghju di rispetà un minutu di silenziu.

(minutu di silenziu)

Vi ringraziu.

Eppò, vuleria ringrazià i persunali di l'uspidali, di l'EHPAD, tutti quelli chì cuntinueghjanu à travaglià malgratu e cundizione difficiule è i risichi : cascighje, fattori, trasportori, agricoltori è piscadori chì permettenu di mantene a vita.

Vogliu ringrazià dinù i servizii di a cullettività ch'anu permessu una cuntinuità di l'azione publica, cum'è per indettu, l'organizzazione di sta sessione.

U nostru paese, quale hè chì l'averia criduta, hè diventatu un locu periculosu per i nostri anziani. Puru s'è l'epidemia tocca tutta a pupulazione, sò quantu ella hè stata dura per e famiglia di stà luntanu da i soi.

Li vogliu dì chì per contu nostru, s'è un avemu micca tutti i puteri, avemu circatu à parà li da u periculu, da tantu chè l'avemu pussuta fà. Aviamu dumandatu l'interuzione di i trasporti è a chjusura di e scole, u rinvii di l'elezzione municipale, a generalisazione di i testi, a sperimentazione d'un trattamentu assuciendu l'idrossiclorocchina cù l'azitromissina.

U 27 di marzu scorsu, aghju presentatu un raportu sanitariu « Luttà contr'à u Covid-19 » in conferenza di i presidenti cù una lista di pruposte da mette in ballu subbitu subbitu. Cù u fondu Corsica sulidaria, è u sustegnu di più d'800 dunatori, avemu accoltu più di 100 000 € per attrazzà EHPAD è uspidali.

« Peste è guerre trovanu sempre a ghjente spruvista » scriveva Camus.

Dipoi 20 anni è più, e pulitiche sanitarie anu dinù addebbulitu e strutture di salute. Cù una pupulazione anziana, un numeru impurtante di ghjente in ALD, più di

30 000, senza CHU, pochi letti di reanimazione, ci simu trovi più spruvisti chè d'altri, ma forse più sulidarii dinù cù un rispettu strettu di u cunfinamentu, cù azzione di sulidarità, cù creazione di mascare in i nostri paesi. Senza trumbette nè tamburi, avemu vistu i Corsi fà u so « mistieru d'omu ». Anu capitu ch'ùn si pudia aspettà, ch'ùn si pudia barattà cù sta pesta. Puru s'è cunniscimu sempre pocu u Covid-19, anu pigliatu e cose à u seriu, « cù u curagiu di i so sintimi », senza circà à accuncià si cù a malatia. À l'acconciu cecu, anu preferitu a lotta in l'associu, mettendu si insemi per luttà è per vince insemi.

Puru s'è u Presidente di a Republica hà parlatu d'un scunfinamentu per l'11 di maghju, per contu nostru, pensemu chì l'affari ùn sò daretu à noi. Cù tutti i sacrificii ch'avemu fattu, ùn pudemu micca piglià u risicu d'un scunfinamentu senza mascare è prutezzione per tutti è senza testi. A messa in ballu di misure sanitarie forte, cum'ella si vede in d'altri paesi aurapei isulani menu tocchi chè noi, cum'è per esempiu Malta, cù solu 3 morti o l'Islanda, cù 10 morti, hè una prumessa di riescita è d'avvene novu.

Durante tutta a nostra storia, l'isulanità ci hè stata presentata cum'è una debbulezza. Ne pudemu fà una forza, avà chè no simu à scumbatte contr'à sta malatia è dopu dinù, quandu ella venerà l'ora di a ricustruzione, a nostra sfida nova, per turnà à avè a vita davanti à noi.

A ringrazià vi.

Credu chì u Presidente di u Cunsigliu esecutivu hà da fà un introitu dinù à u dibattitu.

Ùn mi sente micca u Presidente di u Cunsigliu esecutivu ? Avete a parolla.

Le Président SIMEONI

Vi sentu è vi ringraziu, ò Sgiò Presidente di l'Assemblea di Corsica.

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Quelques mots, au seuil de cette session qui va bien sûr se dérouler dans des circonstances inédites et totalement impensables il y a quelques semaines encore.

Notre temps est compté, il doit permettre l'expression de chacune et chacun d'entre nous, de chacune des sensibilités qui composent notre Assemblée de Corse. Donc je serai, dans ce propos liminaire, extrêmement bref.

Je voudrais d'abord, bien sûr, adresser nos condoléances les plus sincères à toutes celles et tous ceux qui ont perdu un être cher singulièrement au cours des dernières semaines et du fait de l'épidémie que nous combattons ensemble.

Avoir une pensée pour ces victimes, 62 en Corse, des centaines de milliers en France, en Europe et de par le monde.

Je voudrais également avoir une pensée plus particulière, bien sûr, pour certains de nos proches, élus ou fonctionnaires qui ont perdu un être cher du fait du coronavirus. Je pense notamment bien sûr à Jean-Paul COGGIA de l'agence de l'urbanisme et de l'énergie, et à d'autres également que je ne citerai pas ici.

Je voudrais aussi, Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse, chers collègues avoir une pensée en notre nom à toutes et à tous pour Nicolas ALFONSI, Paul NATALI, Lucien FELLI bien évidemment qui ont été des élus, des élus aussi de l'Assemblée de Corse, qui ont été des hommes qui ont contribué à écrire des pages importantes de l'histoire de cette île et de ce peuple.

Je voudrais enfin, parce que la lutte contre l'épidémie nous rappelle l'omniprésence de la mort, mais elle nous encourage aussi et surtout à exalter la vie. Je voudrais dire que dans ce combat qui est difficile, il y a aussi des signes forts d'espoir et notamment de gens qui sont guéris et qui reviennent prendre leur place auprès de leur famille et dans la société. Là encore, nous ne pouvons pas les citer toutes et tous, mais je voudrais avoir une pensée, en notre nom à toutes et tous, pour le Dr PERNIN avec qui nous travaillons de façon soutenue, le Dr PERNIN qui continue de se battre contre la maladie, à propos duquel les nouvelles sont plutôt rassurantes, l'assurer de notre amitié, de notre soutien qui vont aussi bien évidemment à toute sa famille. Comme je le lui ai fait savoir ce matin, il est hors de question que nous l'emportions contre la pauvreté et contre la précarité en son absence. Nous attendrons donc qu'il revienne pour continuer ce combat-là également et je l'espère pour le gagner aussi vite que possible.

Un dernier mot parce que je m'étais aussi moralement engagé à le faire et je ne pensais pas que cela serait dans de telles circonstances, et dire que c'est aussi aujourd'hui la date anniversaire du début du génocide arménien, le 24 avril 1915. En ces moments douloureux pour d'autres raisons, nous pensons également au peuple arménien avec lequel nous avons des liens étroits et fraternels.

Je termine tout à fait en disant que, mais nous aurons l'occasion d'en parler, cette crise est venue souligner à mon sens une double exigence. D'abord, celle d'une éthique de solidarité jamais prise en défaut, en tout cas c'est un objectif que nous devons nous assigner, la solidarité bien sûr interne à la société corse. Elle s'est exprimée par 1 000 voix, voix l'organe et voix chemin, par 1 000 voix différentes et elles montrent

que ce peuple, notre peuple sait, y compris et surtout dans les moments les plus difficiles, puiser en lui des ressources qui lui permettent, qui lui ont permis et qui lui permettront de triompher des épreuves.

Egalement solidarité avec toutes celles et tous ceux qui souffrent et se battent, je l'ai dit, les régions et les territoires, les pays, en France bien sûr, en Europe, dans le monde, cette solidarité dont nous espérons que, dans ce fameux monde d'après, qui reste à imaginer et à construire et nous essaierons d'y apporter notre modeste contribution, dans ce monde d'après, il y aura une place centrale pour la solidarité.

Première exigence donc, l'éthique de solidarité.

Deuxième exigence et deuxième devoir, l'éthique de responsabilité.

Cette maladie nous confronte à nos faiblesses, à nos incertitudes et également à nos devoirs en tant qu'hommes et femmes, en tant que citoyens et en tant qu'élus. Nous avons essayé de faire au mieux depuis le début de cette crise. Il y aura certainement des leçons à tirer, il y a peut-être, il y a certainement eu des erreurs, des carences, nous aurons l'occasion d'en parler et nous aurons l'occasion surtout d'essayer de tirer les leçons pour améliorer les choses. Mais je crois aussi que dans le monde d'après, les Corses auront besoin de dire et de montrer qu'ils sont capables, en solidarité avec les autres, d'assumer leur destin au plan sanitaire bien sûr, mais sur tous les autres plans. Pour ma part, je ne doute pas un instant que nous saurons collectivement relever ce défi.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Au nom, bien sûr de l'Assemblée, en notre nom à tous, nous nous joignons aux paroles du Président du Conseil exécutif s'agissant de la situation de notre ami le Dr PERNIN avec lequel nous travaillons régulièrement et qui est vice-président de « Corsica sulidaria », qui est actuellement, malheureusement, sur un lit d'hôpital et qui lutte contre la maladie, même si les dernières nouvelles sont assez rassurantes, nouvelles qui nous ont été données régulièrement.

Nous lui souhaitons du courage, ainsi qu'à tous ces proches.

Nous allons, malheureusement, être contraints de procéder, d'après ce que me dit la régie, à une suspension de séance d'environ une minute. Je dis cela avec toutes les précautions qu'impose ce genre d'annonce, mais il semblerait qu'il y ait quelques problèmes techniques que la régie est en train de traiter. Mais, il faut, pour que le

problème soit traité de manière complète, que nous suspendions la séance, on me dit, une minute. Donc la séance est suspendue.

La séance est suspendue 5 minutes.

Le Président TALAMONI

Chers collègues, nous pouvons reprendre la séance, le problème technique semble avoir trouvé une solution.

Je vais vous donner lecture de l'ordre du jour et ensuite, nous commencerons à le traiter.

Vote sur la procédure d'urgence et modalités dérogatoires d'organisation et de déroulement des sessions de l'Assemblée de Corse en application de l'état d'urgence sanitaire. C'est le premier rapport.

Deuxième rapport : attribution des délégations prévues par la loi n° 2020-2090 du 23 mars 2020 et l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 au Conseil exécutif et à son Président.

Troisième rapport : attribution d'une délégation générale à la Commission permanente.

Rapport suivant : « Vince contr'à u Covid-19 ».

Rapport suivant : décision modificative n° 1 afférente à la mise en œuvre du rapport.

Rapport suivant : conventions de délégation de service public de transport maritime de marchandises et de passagers entre les ports de Portivechju et Pruprià et le port de Marseille du 1^{er} mai 2020 au 31 décembre 2020.

Enfin, dernier rapport, il s'agit plutôt d'une résolution : résolution présentée par la conférence des présidents, le Conseil Exécutif, le CESEC et l'Assemblea di a Giuventù demandant l'application des mesures de libération anticipée prévues au titre de la crise sanitaire à l'ensemble des détenus Corses.

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

*** Rapport n° 087 : Vote sur la procédure d'urgence et modalités dérogatoires d'organisation et de déroulement des sessions de l'Assemblée de Corse en application de l'état d'urgence sanitaire**

Le Président TALAMONI

C'est un rapport qui est technique, juridique, vous l'avez sous les yeux, vous avez pu l'examiner, mais je vais vous donner quand même quelques éléments introductifs avant de passer au vote, s'il n'y a pas de demandes d'intervention.

Comme vous le savez, un régime dérogatoire a été établi pour assurer la continuité des pouvoirs publics territoriaux pendant la période d'application de l'état d'urgence sanitaire.

La convocation dans des délais réduits peut être amplement motivée par les circonstances exceptionnelles en vigueur. Il n'est plus obligatoire de saisir les commissions organiques, ni le CESEC préalablement aux sessions.

Le quorum a été sensiblement assoupli au tiers des conseillers présents ou représentés. Le nombre de pouvoirs passant de 1 à 2. La participation à distance, au moyen de procédés audiovisuels, a été autorisée, si ce n'est même encouragée.

Il convient cependant, dès la première séance publique suivant l'entrée en vigueur de l'état d'urgence, de délibérer sur certaines modalités : l'identification des participants, les procédés employés pour la participation à distance, les modalités de scrutin public garantissant la sincérité des votes, la façon d'enregistrer et de conserver les débats.

Il m'a semblé judicieux de définir au moyen de cette délibération l'ensemble des mesures dérogatoires qui serviront, pendant la durée de l'état d'urgence, à cadrer les séances publiques de notre Assemblée. Celles-ci ont été élaborées par la conférence des présidents en concertation avec l'ensemble des groupes et le Président du Conseil exécutif dans un esprit largement consensuel.

La participation : le quorum dérogatoire : 7 conseillers munis de 2 pouvoirs chacun a été augmenté à 23 de façon à assurer la représentation des 63 membres de notre Assemblée, cela sans effets juridiques contraignants, c'est-à-dire que nous sommes allés au-delà de ce qui était possible de faire pour assurer une représentation plus forte de notre Assemblée et donc d'améliorer le caractère démocratique de cette réunion.

Les procédés techniques : deux dispositifs ont été retenus : l'interconnexion de l'hémicycle avec un contingent en téléconférence de façon à assurer un présentiel satisfaisant aux normes de sécurité, ou bien une séance entièrement audiovisuelle. En l'occurrence, compte tenu du contexte actuel de l'épidémie, c'est ce deuxième procédé qui est apparu le plus adapté. Et nous sommes convenus en conférence des présidents, il y a quelques jours de cela, de choisir ce scénario.

Le cadrage des débats, il s'imposerait a fortiori, pour une séance comportant une part de présentiel, mais il reste nécessaire en mode audiovisuel pour garantir la clarté et le suivi des débats, que ce soit entre intervenants comme pour leur suivi par les autres conseillers, la presse et la population au titre de l'obligation de publicité.

A cet effet, les prises de parole ont été limitées à 1 intervenant par groupe, leur durée a été plafonnée et le dépôt des amendements, sauf rapport transmis en délai minimal, anticipé à 24 heures avant l'ouverture de la session.

Ces règles, de même que le quorum réduit d'ailleurs, s'appliquent autant au Conseil exécutif qu'à l'Assemblée. Elles sont effectivement contraignantes pour l'expression démocratique, mais elles paraissent en adéquation avec le contexte de crise qui exige que nous puissions conjuguer représentation politique et réactivité décisionnelle.

J'ajoute, et ce sera l'objet d'un autre rapport, que la commission permanente sera entre autres activée de façon à assurer des réunions délibératives plus fréquemment.

En ce qui me concerne, pour qu'il y ait pendant les quelques semaines que nous venons de traverser, une continuité de l'action publique de notre Collectivité, j'ai convoqué des réunions de la conférence des présidents régulièrement, même très régulièrement, au moins une fois par semaine, mais parfois deux fois par semaine de manière à ce que nous puissions travailler, continuer notre travail, celui que nous devons faire en obligation en raison des responsabilités qui nous ont été conférées par les Corses.

Il s'agit là, d'aller plus loin, puisqu'il s'agit de réunir l'Assemblée de Corse, la commission permanente dans des formes permettant de prendre des délibérations juridiquement valides.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce rapport que je présente.

C'est un rapport technique et juridique, toutefois si quelqu'un souhaite prendre la parole, il peut le faire. Mais il a été plus ou moins dit en commission permanente que les premiers rapports juridiques et techniques ne donneraient

probablement pas lieu à des interventions des groupes. Mais je pose la question, bien entendu, car une demande serait toujours de droit.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, je souhaite intervenir.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous, à l'ensemble des conseillers présents.

Président, je souhaite intervenir parce qu'il n'empêche que cette situation est particulière et en tant que président de groupe, je crois que je me devais d'intervenir au moins une ou deux minutes sachant que je n'interviendrai pas sur chacun de ces dossiers techniques, mais j'interviendrai seulement cinq minutes sur le premier.

Je le fais maintenant parce qu'évidemment, vous l'avez expliqué, notre temps de parole sera réduit et je n'aurai à intervenir par la suite qu'une seule fois dans le cadre du rapport sur la délégation de service public, sinon c'est mon collègue et ami François ORLANDI qui s'exprimera.

Je voudrais moi aussi, si vous me le permettez, rendre hommage aux victimes de cette pandémie, que ce soit en Corse ou partout ailleurs dans le monde, avoir une pensée bien sûr pour les élus qui nous ont quittés, vous les avez cités, Lucien FELLI, Paul NATALI et Nicolas ALFONSI. C'est évident qu'on ne peut aujourd'hui ne pas avoir une pensée pour eux.

Bien sûr, avoir une pensée et rendre hommage à l'ensemble des personnels soignants qui ont été et qui sont toujours au combat face à cette pandémie. Je crois que l'ensemble des élus de la Corse ont aussi une pensée pour toutes ces petites mains, mais avec une connotation très positive, qui permettent aujourd'hui à l'économie de notre île de continuer à fonctionner.

Je voudrais aussi féliciter les initiatives qui ont été prises par la Collectivité de Corse pour essayer de faire au mieux face à cette crise que l'on ne pouvait voir venir et qui nous oblige, les uns et les autres à tous les échelons, et je pense aussi à tous les maires qui aujourd'hui sont dans la difficulté face à cette crise qu'on n'avait pas pu

anticiper, et donc remercier la Collectivité de Corse et son Président d'essayer de faire pour le mieux pour nous aider face à cette pandémie.

Si vous m'y autorisez aussi, j'aimerais me féliciter de ce qu'aujourd'hui, la solidarité nationale représente pour notre île. Je ne citerai qu'un exemple, la nationalisation des salaires qui permet aujourd'hui à bon nombre de Corses de pouvoir ne pas affronter le chômage ou un confinement sans aucun moyen. Je crois que c'est quelque chose de fondamental et qu'il me faut aujourd'hui souligner. J'ai envie de vous dire pour le Rocardien que je suis, on est exactement dans l'esprit de ce qu'il fallait faire face à cette crise. Bien sûr, il y a sûrement des erreurs qui ont été commises à Paris et à Ajaccio, mais je voudrais plutôt relever, parce qu'il faut plutôt être positif par les temps qui courent, le binôme que j'ai vu fonctionner, je crois dans l'intérêt de la Corse et de notre île, le binôme autour du Préfet de Corse et du Président de l'Exécutif de Corse.

A ce titre, j'aimerais dire aussi, pour un peu rebondir sur vos propos, Président, c'est qu'effectivement, nous avons tous le souci de relever le challenge de la crise sanitaire. Mais il n'empêche, au moment où je vous parle, je crois qu'il y a bon nombre de Corses qui sont soucieux de cette crise sanitaire, mais bon nombre sont aussi très soucieux de la crise économique que nous allons devoir relever, car après... (inaudible).

Le Président TALAMONI

Je ne sais pas si vous entendez là, je crois qu'il y a une coupure.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je crois que c'est là-dessus que les uns et les autres nous devons aujourd'hui fonctionner main dans la main, l'union nationale est valable à Paris, et l'union régionale est valable... (inaudible) ... l'Exécutif pour apporter les bonnes réponses aux difficultés que va rencontrer la Corse. C'est pour cela d'ailleurs que nous voterons sans état d'âme l'ensemble des délibérations qui confient à l'Exécutif de Corse et à la commission permanente des pouvoirs pour pouvoir faire face à cette crise.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

On n'a pas entendu une partie de votre intervention, malheureusement, pour des raisons qui m'échappent, mais nous avons entendu une bonne partie, sans doute l'essentiel.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Je rappelle simplement que lors de nos travaux en commission permanente, il a été convenu que ces 3 rapports iraient sans débat au vote parce que nous avons derrière des dossiers qui sont très lourds, qui sont moins techniques.

Donc, si vous le voulez, nous allons passer au vote. Je vais demander à Julia TIBERI de faire l'appel.

Le Président SIMEONI

M. le Président, avis favorable du Conseil exécutif, pour la bonne forme.

Le Président TALAMONI

Avis favorable du Conseil exécutif, pour la bonne forme.

Nous allons demander à Julia TIBERI de procéder de faire l'appel de manière à ce que les caméras aient le temps de se porter sur l'élu qui est en train de voter pour enregistrer son vote. Encore une fois, ça risque d'être un peu long et fastidieux, mais pour des raisons juridiques, c'est nécessaire.

La parole est à Julia TIBERI, secrétaire de l'Assemblée de Corse.

Mme Julia TIBERI, Secrétaire de séance procède à l'appel nominal des conseillers.

VOTE :

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ARMANET, Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
Mme Danielle ANTONINI à M. Romain COLONNA

Mme Véronique ARRIGHI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
 M. François BENEDETTI à Mme Rosa PROSPERI
 M. François BERNARDI à M. Jean-François CASALTA
 M. Pascal CARLOTTI à Mme Julia TIBERI
 M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
 M. Marcel CESARI à M. Paulu Santu PARIGI
 Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. François ORLANDI
 M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Christelle COMBETTE
 Mme Frédérique DENSARI à M. Hyacinthe VANNI
 Mme Santa DUVAL à M. Xavier LACOMBE
 Mme Muriel FAGNI à M. Romain COLONNA
 Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI
 Mme Laura FURIOLI à Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI
 Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
 M. Michel GIRASCHI à M. Petr'Antone TOMASI
 M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
 Mme Stéphanie GRIMALDI à M. Pierre GHIONGA
 Mme Julie GUISEPPI à M. Pierre-José FILIPPETTI
 M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
 M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Paulu Santu PARIGI
 M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
 M. Paul MINICONI à M. Pierre POLI
 Mme Paola MOSCA à Mme Nadine NIVAGGIONI
 Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI
 M. Julien PAOLINI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
 Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI
 Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
 M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
 Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI
 M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET
 M. Joseph PUCCI à M. Jean-François CASALTA
 Mme Catherine RIERA à M. François ORLANDI
 M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
 Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET
 Mme Marie SIMEONI à Mme Rosa PROSPERI
 Mme Pascale SIMONI à M. Petr'Antone TOMASI
 Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA
 Mme Anne TOMASI à M. Pierre POLI

A l'unanimité, ont voté pour Mesdames et Messieurs :

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA /
RAPPORTS DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Nous passons au deuxième rapport.

*** Raportu n^u 078 : Delegazione d'attribuzioni di l'Assemblea di Corsica a u Consigliu esecutivu di Corsica e a u so Presidente**

*** Rapport n° 078 : Attribution des délégations prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 au Conseil Exécutif et à son Président**

¹ Délibération N° 20/065 AC

C'est un rapport du Président du Conseil exécutif. Est-ce que vous voulez le présenter, Monsieur le Président du Conseil exécutif ?

Le Président SIMEONI

Brièvement, Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse, je vous donne le rapport qui est pris en application des ordonnances du 1^{er} avril 2020 ; ordonnances qui visent à assurer la continuité du fonctionnement des institutions dites locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19.

Il s'agit donc de régulariser la possibilité pour les présidents de l'exécutif d'intervenir plus avant que dans le cadre de leurs attributions habituelles au visa de l'urgence et sous réserve, bien évidemment, de présentation et de restitution ultérieures devant l'assemblée délibérante.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Sur ce rapport, il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je vais donc demander à notre secrétaire de procéder à l'appel.

Mme Julia TIBERI

Président, je reçois un message en même temps qui me dit que je dois également faire l'appel des absents parce que sinon nous n'avons pas le quorum.

Le Président TALAMONI

Oui. Je crois qu'effectivement, c'est ce qui a été prévu par les services qui se sont penchés avec beaucoup d'attention sur la réglementation actuellement mouvante appliquée à nos débats.

Je vais vous donner une précision supplémentaire du secrétariat général. On me dit qu'il suffit que chaque titulaire de pouvoirs indique qu'il vote 2 fois aussi. En réalité, au moment où vous faites l'appel, lorsqu'un élu a un pouvoir, et je crois qu'il y a de nombreux élus qui ont des pouvoirs, eh bien qu'il précise qu'il vote 2 fois, pour lui-même et pour la personne qui lui a donné pouvoir. Voilà, sur le plan technique, comment nous pourrions sécuriser ce vote.

Vous avez la parole pour procéder à l'appel dans ces conditions.

Mme Julia TIBERI, Secrétaire de séance, procède à l'appel des conseillers.

VOTE :

Etaient présents : Mesdames et Messieurs :

Guy ARMANET, Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
 Mme Danielle ANTONINI à M. Romain COLONNA
 Mme Véronique ARRIGHI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
 M. François BENEDETTI à Mme Rosa PROSPERI
 M. François BERNARDI à M. Jean-François CASALTA
 M. Pascal CARLOTTI à Mme Julia TIBERI
 M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
 M. Marcel CESARI à M. Paulu Santu PARIGI
 Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. François ORLANDI
 M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Christelle COMBETTE
 Mme Frédérique DENSARI à M. Hyacinthe VANNI
 Mme Santa DUVAL à M. Xavier LACOMBE
 Mme Muriel FAGNI à M. Romain COLONNA
 Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI
 Mme Laura FURIOLI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
 Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
 M. Michel GIRASCHI à M. Petr'Antone TOMASI
 M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
 Mme Stéphanie GRIMALDI à M. Pierre GHIONGA
 Mme Julie GUISEPPI à M. Pierre-José FILIPPETTI
 M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
 M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Paulu Santu PARIGI
 M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
 M. Paul MINICONI à M. Pierre POLI

Mme Paola MOSCA à Mme Nadine NIVAGGIONI
 Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI
 M. Julien PAOLINI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
 Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI
 Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
 M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
 Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI
 M. Louis POZZO DI BORGIO à M. Guy ARMANET
 M. Joseph PUCCI à M. Jean-François CASALTA
 Mme Catherine RIERA à M. François ORLANDI
 M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
 Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET
 Mme Marie SIMEONI à Mme Rosa PROSPERI
 Mme Pascale SIMONI à M. Petr'Antone TOMASI
 Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA
 Mme Anne TOMASI à M. Pierre POLI

A l'unanimité, ont voté POUR : Mesdames et Messieurs :

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

*** Rapport n° 086 : Attribution d'une délégation générale à la Commission Permanente**

Le Président TALAMONI

Il y a un troisième rapport un peu de même nature qui est l'attribution d'une délégation générale à la commission permanente.

Sur ce rapport, l'attribution de la délégation générale à la commission permanente, c'est évidemment un vote très important parce qu'il va nous permettre entre les réunions formelles de l'Assemblée de Corse comme aujourd'hui, de faire délibérer la commission permanente sur de nombreux rapports.

C'est quelque chose que nous avons souhaité, y compris en dehors de la période de crise, et nous avons demandé au moment où était élaboré le dernier statut de la Collectivité de Corse, l'Assemblée de Corse avait demandé qu'il puisse y avoir une délégation de l'Assemblée à la commission permanente. C'est ce que nous avons obtenu à l'époque.

Aujourd'hui plus que jamais, en période de crise, cela nous sera tout à fait utile.

Je rappelle quelques éléments.

Le régime dérogatoire visant à assurer la continuité des pouvoirs publics territoriaux dans le respect des règles de l'état d'urgence sanitaire comporte, outre des facilités de réunions pour l'organe délibérant, l'attribution de plein droit de délégations ouvertes par le Code général des collectivités territoriales à l'organe exécutif.

Dans les régions françaises de droit commun, il convient de souligner que la commission permanente joue depuis longtemps un rôle décisionnel qui assure une prise de décision fréquente en dehors des seules réunions du conseil régional.

² Délibération N° 20/066 AC

En Corse, il a fallu attendre la loi du 7 août 2015 pour qu'à la demande des élus insulaires d'ailleurs, la commission permanente de l'Assemblée se voit reconnaître une pareille capacité.

Cependant, une délibération explicite de l'organe délibérant est pour cela nécessaire et malgré le dépôt d'un rapport de ma part, le dispositif n'est toujours pas concrétisé.

Même si dans le cadre du rapport sur la modernisation de nos institutions adoptées à l'unanimité lors de la session de février, il avait été convenu de le faire avant juin.

Donc la crise actuelle me semble nécessiter cette activation. Il convient en effet de permettre une prise de délibération plus fréquemment dans l'esprit de la loi du 23 mars et de l'ordonnance du 1^{er} avril organisant la continuité des pouvoirs publics.

A cet égard et par parallélisme des formes avec le Conseil exécutif, il convient d'accorder la délégation la plus large autorisée par les textes, sachant qu'à tout moment, l'affectation des rapports entre l'Assemblée et la commission permanente pourra être modifiée.

Voilà ce dont il s'agit brièvement résumé, mais on a bien compris l'esprit : soulager un petit peu l'Assemblée de Corse et alléger son ordre du jour à travers des délibérations de la commission permanente. Encore une fois, ça existe ailleurs depuis longtemps. L'Assemblée de Corse a demandé et cela nous a été accordé. Nous le mettons aujourd'hui en œuvre en période de crise, donc au moment où nous en avons davantage plus besoin encore qu'en temps normal.

S'il n'y a pas de demandes de prise de parole sur ce point, nous allons demander à Julia TIBERI de faire l'appel, en précisant, pour que ce soit plus fluide, pour chaque porteur de pouvoirs, les pouvoirs dont il dispose.

Mme Julia TIBERI

Attendez, je cherche la feuille.

Le Président TALAMONI

Maintenant, si ça pose un problème...

Mme Julia TIBERI

Disons que je n'ai pas le nom...

Le Président TALAMONI

C'était une demande des services, mais je pense que ça doit être un peu compliqué pour vous compte tenu de ce que vous avez sous les yeux, c'est cela ?

Mme Julia TIBERI

Exactement.

Le Président TALAMONI

OK. Continuons à faire comme vous l'avez fait lors du dernier vote pour le dernier rapport.

Pour la bonne forme, le Président du Conseil exécutif, peut-être ?

Le Président SIMEONI

Pour la bonne forme, avis favorable. Merci.

Le Président TALAMONI

Bien. La parole à la secrétaire.

Mme Julia TIBERI, Secrétaire de séance, procède à l'appel des conseillers.

VOTE:

Etaient présents : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
Mme Danielle ANTONINI à M. Romain COLONNA

Mme Véronique ARRIGHI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
M. François BENEDETTI à Mme Rosa PROSPERI
M. François BERNARDI à M. Jean-François CASALTA
M. Pascal CARLOTTI à Mme Julia TIBERI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
M. Marcel CESARI à M. Paulu Santu PARIGI
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. François ORLANDI
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Christelle COMBETTE
Mme Frédérique DENSARI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Santa DUVAL à M. Xavier LACOMBE
Mme Muriel FAGNI à M. Romain COLONNA
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI
Mme Laura FURIOLI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Michel GIRASCHI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Stéphanie GRIMALDI à M. Pierre GHIONGA
Mme Julie GUISEPPI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Paulu Santu PARIGI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
M. Paul MINICONI à M. Pierre POLI
Mme Paola MOSCA à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Julien PAOLINI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET
M. Joseph PUCCI à M. Jean-François CASALTA
Mme Catherine RIERA à M. François ORLANDI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET
Mme Marie SIMEONI à Mme Rosa PROSPERI
Mme Pascale SIMONI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA
Mme Anne TOMASI à M. Pierre POLI

Ont voté POUR : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Le Président TALAMONI

Merci, Madame la secrétaire.

Nous allons passer à un rapport important, le rapport du Président du Conseil exécutif qui s'appelle « Vince contr'à u COVID-19 ».

Nous allons donner la parole au Président du Conseil exécutif pour présenter ce rapport.

Il a été convenu de limiter le temps de parole des groupes à 5 minutes et de l'Exécutif à 15 minutes.

Je donne, ces éléments ayant été précisés, la parole au Président du Conseil exécutif.

Simplement, je crois que je n'ai pas proclamé le résultat du vote du rapport précédent, on me le fait remarquer.

Bien sûr le rapport « attribution d'une délégation générale à la commission permanente » est voté largement et même à l'unanimité, par notre Assemblée.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³

La parole au Président du Conseil exécutif pour présenter le rapport.

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA /
RAPPORTS DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

- **Rapport n° 091 : « Vince contr'à u COVID-19 »**

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Donc, vous l'avez rappelé, nous nous sommes fixés des règles dans le cadre d'une session en tous points exceptionnelle, notamment du point de vue de son organisation. 15 minutes, c'est bien sûr extrêmement bref, mais il est important que l'essentiel de notre temps de cet après-midi soit consacré, je l'ai dit, à l'expression des groupes.

Je voudrais donc d'abord vous dire que je respecterai strictement ce délai et vous invite, 5 minutes avant le terme, à me faire un petit geste de la main, comme ça j'accélérerai en tant que de besoin...

Le Président TALAMONI

Je n'y manquerai pas, M. le Président du Conseil exécutif !

Le Président SIMEONI

Et ensuite vous dire donc que je vais parler au nom du Conseil exécutif.

J'aurais souhaité, s'il y avait eu plus de temps, que chacune et chacun des conseillères et conseillers exécutifs puisse s'exprimer devant l'Assemblée de Corse pour présenter le travail que chacune et chacun d'entre elles et d'entre eux a conduit. Ça ne sera pas possible.

Je voudrais simplement souligner le travail collectif qui a été mené ; travail collectif également exceptionnel de la part du DGS, de l'ensemble des DGA et de tous les agents de la CdC. Je le dis sincèrement et au-delà de la révérence protocolaire, parce

³ Délibération N° 20/067 AC

que c'est grâce à cet engagement-là de tous les élus, pas seulement du Conseil exécutif bien sûr, je salue aussi le travail qui est fait par l'ensemble de l'Assemblée de Corse, par l'ensemble des élus, mais c'est également grâce à l'investissement des agents de la Collectivité de Corse, et à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique, que les réponses apportées ont pu être efficaces, et également dans un temps court rédiger ce rapport.

Alors très brièvement, c'est vrai que cette crise nous a quand même placés dans une situation qui était totalement imprévue et imprévisible. Je n'y reviens pas, c'est vrai au plan mondial, c'est vrai au plan européen, c'est vrai au plan français et c'est vrai, bien sûr, pour la Corse qui est une goutte d'eau dans cet océan de difficulté, mais cette goutte d'eau elle compte parce qu'elle est la nôtre, même si nous sommes partie-prenante, je l'ai dit, de l'océan global.

Alors parmi ce que nous avons essayé de lire les uns et les autres, pour essayer de mieux comprendre et problématiser cette crise, j'ai choisi de retenir une citation du philosophe Jürgen Habermas qui disait dans un entretien au Monde, le 10 avril 2020 que pour les citoyens et pour les élus, cette crise avait ceci de singulier, qu'il fallait pour la première fois assumer d'agir, je cite : « dans le savoir explicite de notre non-savoir ». Et, je crois que cette phrase résume bien à la fois le caractère anxiogène de la situation au plan médical, mais pas seulement, au plan économique, social, sociétal et, elle résume également la difficulté de la tâche qui est la nôtre : comment faire les meilleurs choix quand beaucoup des données de l'équation restent, au moment où ces choix doivent être faits, largement inconnus ?

Donc c'est une interrogation profonde, philosophique, mais il nous faut y répondre avec nos moyens et c'est je crois ce que la Collectivité de Corse a essayé de faire en tant qu'institution garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et des Corses, comprendre les mécanismes épidémiques à l'œuvre, anticiper leurs conséquences dans tous les domaines de notre vie collective, essayer enfin de faire les choix les plus conformes à l'intérêt de notre île et de celles et ceux qui y vivent avec, je l'ai dit mais je le répète, le souci constant d'une solidarité totale avec les autres régions, territoires et pays eux aussi confrontés à une épreuve sans précédent.

Travail du Conseil exécutif, je l'ai dit, travail de l'Assemblée de Corse, je tiens à le souligner, travail également du CESEC, le Président Paul SCAGLIA et son bureau, qui sont sur le pont de façon permanente, l'Assemblea di a Giuventù, et également à un autre niveau le fonds Corsica Sulidaria qui a été évoqué, que vous présidez, et qui a apporté un écho, son écho, sa contribution à la solidarité active manifestée par tous les Corses.

Un mot aussi pour toutes celles et tous ceux qui depuis plusieurs semaines se battent, au premier rang desquels bien sûr les personnels soignants héroïques. Nous

sommes fiers d'eux et nous sommes surtout heureux de pouvoir contribuer à les aider. Et puis, toutes celles et tous ceux en deuxième, troisième, quatrième, cinquième rideaux qui ont contribué à combattre l'épidémie et, nous le constatons depuis quelques jours, commencé à la faire reculer.

Alors, très tôt nous avons eu la conviction en tant qu'élus de la Corse, que cette crise allait nous toucher, nous toucher durement et qu'elle allait avoir des conséquences, par effet domino, extrêmement lourdes, et nous nous sommes préparés très tôt, dès la fin du mois de février, au tsunami qui allait arriver.

Alors, il a fallu le faire d'abord en dressant l'état des lieux de nos moyens au plan interne, rapidement d'un côté les ressources humaines, de l'autre les moyens budgétaires et financiers, ce sont les pages 3 à 10 environ de ce rapport.

Je n'y reviens pas mais c'est important de savoir que sous l'autorité du DGS, nous avons préparé un plan de continuité de l'activité, qui était mis en forme avant même que le confinement ne soit prononcé par le gouvernement. Ce qui nous a permis dans les heures suivantes d'adapter l'action de la Collectivité de Corse et de la déployer de façon efficace avec une plan qui s'est construit autour de trois axes principaux : assurer la sécurité et la protection sanitaire des personnels de la Collectivité de Corse, garantir la sécurité et la protection des usagers de la Collectivité, et enfin assurer la continuité du service public et garantir que les missions essentielles remplies par la Collectivité de Corse au service des Corses continueraient de façon normale et quelquefois même renforcée. Et, j'en dis un mot parce qu'on nous dit souvent, et c'est normal, ce qui ne va pas, mais on oublie de souligner ce qui apparaît acquis et normal, mais qui contribue à faire que la vie puisse continuer par beaucoup d'aspects, y compris en période de crise.

Alors par exemple les infrastructures bien sûr, par exemple les routes, la prise en charge des situations d'urgence, la continuité des paiements pour nos agents et pour les tiers, l'action sociale où il y a des urgences énormes, tout cela a été garanti malgré la situation difficile, que nous continuons et que ce travail s'est fait, y compris l'adoption du PCA en associant étroitement les organisations syndicales et le comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail.

La question des ressources budgétaires, je l'évoque, il fallait au moins savoir de quoi nous pourrions partir, là où nous allons arriver, et je me tourne un instant avec un clin d'œil vers le Président du groupe « Corsica Libera » Petr'Antone TOMASI, puisque nous parlons, y compris de façon un peu légère quelquefois, des perspectives budgétaires, en tout cas nous les traitons avec le sourire, nous avons remarqué que tout le monde fait tourner la planche à billets, l'Europe, les Etats-Unis, le monde, les institutions bancaires internationales, la France bien sûr, mais je rappelle qu'au moment

où nous parlons les collectivités territoriales, et donc la Collectivité de Corse, doivent voter leur budget à l'équilibre et que contrairement aux Etats ou à d'autres institutions, nous n'avons pas la possibilité de créer du déficit.

Ce qui veut dire que nous n'hésitons pas aujourd'hui à engager des sommes importantes, y compris, vous le savez, dans des domaines qui ne sont pas forcément de notre compétence, parce qu'il faut le faire. Mais cela veut dire aussi que cela va nous obliger, et nous oblige dès aujourd'hui à une véritable réflexion stratégique en termes budgétaires, d'un part parce que nous ne pouvons pas créer de déficits, d'autre part, et j'y insiste, parce que, vous le savez, la Collectivité de Corse est plus exposée par la structure de ses recettes que d'autres collectivités, et notamment que les régions de droit commun, à une diminution de ses ressources du fait de la suspension et de l'interruption de l'activité économique, parce que beaucoup de nos recettes sont tirées de l'activité économique, et que donc nous allons, de façon certaine, même si l'évaluation reste en cours, perdre plusieurs dizaines de millions de recettes pour l'exercice à venir et sans doute même beaucoup plus.

Donc il faudra, dans le cadre des discussions à mener et avec le gouvernement et avec l'Union européenne, avoir une réflexion stratégique sur la question des ressources et notamment des ressources fiscales de la Collectivité de Corse.

Donc nous nous sommes mis en ordre de bataille, même si j'aime peu la métaphore guerrière, et nous avons essayé de faire face, de répondre à l'urgence et en même temps de préparer le cours, le moyen et le long termes. C'est l'objectif de rapport que de rappeler les décisions qui ont été prises et qui, pour l'essentiel d'entre-elles, restent soumises à discussion et à vote de l'Assemblée de Corse.

Quatre parties dans ce rapport. La première partie : l'urgence absolue, le combat pour sauver des vies et protéger la santé publique.

Deuxième partie : la solidarité au cœur de notre action pour les plus vulnérables, pour les territoires, pour les Corses.

Troisième partie : l'urgence économique et sociale avec le plan d'urgence proposé par le Conseil exécutif de Corse.

Et quatrième et dernière partie : celle qui s'ouvre aujourd'hui et qui va être extrêmement complexe, à la fois réussir l'allègement progressif du confinement, vaincre l'épidémie et enfin, préparer l'avenir.

Donc, premier objectif : le combat pour sauver des vies, la mise en place de ce qui nous a permis d'accompagner au mieux l'effort fait à titre principal par les

personnels soignants et l'ensemble des intervenants du social et du médicosocial et du médical, pour faire reculer l'épidémie et pour soigner les gens.

Je ne reviens pas sur l'historique, le plan d'actions en 10 points, les appels solennels au Première Ministre, sauf pour vous dire que la lettre décidant de ne pas faire droit à notre demande d'être un territoire pilote pour les essais sur le traitement combiné de l'hydroxychloroquine et de l'azithromycine, la lettre du Premier Ministre en réponse est arrivée aujourd'hui, à l'instant où je parle, donc je vous la diffuserai, c'est un refus, mais nous invitant à nous rapprocher des institutions qui mènent des essais de ce type. Nous verrons quelle suite il convient de donner à cette lettre de refus.

Je ne reviens donc pas sur le passé. Je voudrais que nous avons organisé très vite le soutien logistique et financier pour protéger les personnes, les professions et les établissements les plus exposés.

Rapidement : soutien aux personnels soignants avec l'accueil des enfants de soignants à l'appui logistique, les mesures de protection à destination des partenaires, fabrication et distribution de gel hydroalcoolique. Je salue le travail qui a été fait par les laboratoires de la Collectivité de Corse, et j'en profite aussi pour saluer des partenaires, des partenaires privés qui nous ont donné de l'éthanol, par exemple les vigneron et certaines entreprises corses, domaine Damiani ou Orsini, les usines Saint-Georges (don de 3 800 bouteilles de 33 centilitres), les usines Zilia (don de 3 800 bouteilles de 33 centilitres également). Donc, nous avons donné du gel et bien au-delà de nos personnels.

Deuxièmement : les masques, je n'y reviens pas, cette histoire a été souvent contée, nous avons fait un effort exceptionnel, nous avons anticipé une situation à un moment où la doctrine était... Vous ne m'avez pas fait de gestes, M. le Président !

Alors, je termine. 15 minutes, comment voulez-vous présenter un rapport comme celui-ci en 15 minutes !

Donc les masques, la question reste posée parce nous savons que dans la période à venir, nous aurons besoin certainement d'un port généralisé du masque, même s'il conviendra de faire valider ces choix.

Je termine en disant, vous avez quatre parties.

Première partie : l'aide aux soignants ; sauver les vies.

Deuxième partie : la solidarité pour les communes, la solidarité pour les associations, la solidarité pour les entreprises du domaine social, l'économie sociale et

solidaire, la solidarité pour les gens qui ont le plus besoin avec le dispositif « Aiutu in casa », qui vient garantir un paiement de 150 € pour les personnes qui gagnent moins de une fois et demi le SMIC, les personnes ou les foyers qui auraient été impactés dans leurs revenus par la crise du COVID, avec également le soutien à l'Office public de l'habitat de Corse pour une politique visant notamment à différer le paiement des loyers.

Troisième points : le plan économique, un plan d'urgence dans tous les secteurs, avec un effort exceptionnel de la Collectivité de Corse d'ores et déjà de plus de 30 M€, mais nous irons plus loin ; les prêts garantis par l'Etat ; le dispositif « Sustegnu », pour accéder à la trésorerie pour les entreprises ; corses, la vision, bien sûr, pour tous les domaines, les artisans, les indépendants, le secteur touristique.

Je le rappelle simplement pour mémoire et en disant que bien sûr il faudra aller plus loin. C'est la quatrième et dernière partie.

Nous sommes au début d'une phase qui est extrêmement importante, il va falloir réussir la sortie du confinement, sortie progressive, allègement du confinement et non pas déconfinement ! C'est important ! C'est pour dire que nous n'avons pas gagné, que nous sommes toujours au risque d'un rebond de l'épidémie et que ce risque-là nous devons l'anticiper, l'évaluer et le gérer.

C'est aussi la raison pour laquelle nous devons renforcer l'aide à la décision au plan scientifique et universitaire.

Stratégie donc pour sortir du confinement et en même temps stratégie pour relancer l'activité économique, sociale, dans tous les secteurs et dans tous les domaines pour relancer la vie tout simplement. Nous allons le faire, nous allons le faire ensemble, Conseil exécutif, Assemblée de Corse, CESEC, Assemblea di a Giuventù, chacun dans le respect, bien sûr, de ses prérogatives et compétences, nous allons le faire également en concertation avec les acteurs insulaires, et nous allons le faire enfin en concertation avec l'Etat qui conserve la compétence en matière notamment de santé publique. Nous avons eu un dialogue soutenu et de qualité avec le Préfet de Corse et avec la directrice générale de l'ARS pendant la première phase de la crise.

Je ne doute pas que ce dialogue va continuer. Nous continuerons pour notre part à avoir la ligne que nous avons empruntée depuis le départ, à savoir bien sûr un cadre général au plan européen bientôt j'espère, au plan français, notamment pour la lutte contre le COVID-19, et un plan qui a vocation ensuite à s'adapter aux réalités et aux spécificités.

Nous l'avons fait acter dès le début de la crise, la Corse et ses institutions, comme ses acteurs, doivent bien évidemment directement construire et co-construire

aussi bien la stratégie de santé que la stratégie de relance économique et sociale qui nous permettra, je l'espère, et au plus vite, de vaincre l'épidémie définitivement et également de nous engager sur un chemin qui sera forcément un chemin qui va nous conduire à revisiter ce que nous avons pensé, à refonder le modèle économique, certainement le modèle social, et tout simplement penser, en tout cas c'est ma conviction, il faudra le faire, un nouveau modèle de société. Et, dans cette histoire-là, qui reste encore à écrire, la Corse a vocation à apporter sa contribution.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Vous avez un peu dépassé le temps de parole, mais pas de manière excessive, et je vais demander donc à chaque intervenant de respecter le temps de parole des groupes, qui est de 5 minutes par groupe.

Alors, je vais vous donner des orateurs inscrits : Jean-François CASALTA, Petr'Antone TOMASI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI et Pierre GHIONGA.

Voilà, donc je vais donner la parole sans tarder à Jean-François CASALTA.

M. Jean-François CASALTA

Merci, M. le Président.

Chers collègues, Mmes et MM., je tiens à féliciter, et ce n'est pas purement formel comme l'a dit le Président du Conseil exécutif, l'ensemble du Conseil exécutif et son Président pour ce rapport, et l'ensemble des services qui ont contribué à sa réalisation.

Mes 5 minutes d'intervention se borneront au volet économique avec une attention toute particulière au monde de l'entreprise.

Mais avant, je veux exprimer la gratitude que nous ressentons tous à l'endroit des personnels soignants, de la grande famille de la santé, des aides à domicile, de tous ceux qui s'occupent d'autrui au quotidien, mais également à l'endroit des professions qui sont très exposées depuis le début de la crise, les salariés des grandes et moyennes surfaces et notamment les personnels de caisses, chauffeurs, livreurs, taxis et assimilés, commerçants, artisans, agriculteurs et tant d'autres.

C'est à toutes ces personnes, premiers de cordée aujourd'hui, vous avez vu les temps changent, que nous voulons dire un grand merci, car il est évident que le plan sanitaire prime, la vie humaine sera toujours infiniment supérieure au plus urgent des impératifs économiques.

Mais la région la plus pauvre de France ne saurait ignorer que la pauvreté tue aussi.

Quand la situation permettra la reprise progressive des activités, les difficultés économiques seront d'une ampleur insoupçonnée, particulièrement pour des territoires comme le nôtre qui ont une économie très typée et très dépendante des activités liées au tourisme.

La Corse subira donc une double, voire une triple peine, au regard de la structure de son tissu économique, d'une spécificité générationnelle plus marquée qu'en d'autres endroits, des contraintes naturelles géographiques et de son retard en équipement numérique.

Les socioprofessionnels emploient depuis quelques jours une expression adaptée en parlant de la crise économique qui nous frappe et qui va nous frapper, « un Tsunami », avec pour seule inconnue : la hauteur de la vague.

Notre collectivité, le Président de l'Exécutif l'a dit, essaye de parer au mieux de ses moyens à cette situation et c'est l'un des chapitres du rapport qui nous occupe aujourd'hui.

Elle a d'ores et déjà mis en place des dispositifs très importants qui sont détaillés dans ce document, et il faut rappeler sur ce point le rôle essentiel de l'ADEC et de l'ensemble des organes et partenaires de la Collectivité de Corse.

Mais notre territoire, et nous le savons tous, ne dispose ni des moyens, ni des compétences légales pour résoudre seul les problématiques liées à la pandémie, et les dispositifs qui sont mis en place par l'Etat ne sauraient constituer des réponses pleinement satisfaisantes.

Concernant le chômage partiel, l'Etat ne pourra faire l'économie d'un effort pour éviter soit l'avance des salaires par les secteurs privés, soit raccourcir les délais de remboursement, car les 12 jours prévus par les ordonnances ne sont souvent qu'indicatifs.

Pour le PGE, le prêt garanti par l'Etat, le montant de 25 % du chiffre d'affaires ne saurait constituer un plafond. Certains professionnels souhaitent le relever jusqu'à 50 %. Nous savons en outre qu'un taux de 0,25 % annuel sera perçu par la Banque publique d'investissement en coût de garantie. Mais la question reste entière pour la période postérieure à 12 mois si les emprunteurs demandent à conserver le crédit.

Dans cette hypothèse, il convient que les banques en Corse s'engagent sur un taux supportable pour toute la durée du remboursement afin que les entreprises puissent bénéficier d'une visibilité, ce qui leur fait le plus défaut à l'heure actuelle.

Concernant la suspension des charges fiscales et sociales, nous avons tous conscience que ce n'est qu'un pis-aller. Le tissu entrepreneurial en Corse est composé à plus de 90 % de TPE qui connaissent déjà des difficultés en période normale, si elles doivent être confrontées à un accroissement des règlements de toutes sortes dans 12 mois, il est certain qu'une proportion très significative sera dans l'obligation de déposer le bilan. Les différentes aides, nous le savons tous, ne sont pas un cadeau, mais un palliatif qui permet simplement de transformer le déficit en dette amortissable par un emprunt.

Il est par conséquent absolument nécessaire d'exonérer les entreprises de charges fiscales et sociales pendant une période de 12 mois dans une hypothèse basse.

Concernant la suspension des échéances relatives aux emprunts bancaires déjà souscrits, le problème se pose des intérêts intercalaires souvent très élevés. Nous demandons, par le biais d'une négociation Etat/banques, qu'aucun intérêt en Corse ne soit appliqué à la suspension des échéances de remboursement des emprunts sur une période de 12 mois. Les démarches pour obtenir les aides du fonds de solidarité doivent être simplifiées, certaines conditions abandonnées et le montant augmenté.

C'est le sens des propositions nous avons faites et qui rejoignent les amendements du groupe « Corsica Libera ».

Ce point est d'autant plus important que l'aide d'urgence de la Collectivité est conditionnée à l'obtention préalable de l'aide de l'Etat que je viens d'évoquer.

Il est fondamental enfin de réclamer ces dispositifs pour la Corse à un moment, et le Président du Conseil exécutif l'a indiqué aussi, où le plan de relance européen, Etat et BCE confondus, se monte aujourd'hui à 1 540 milliards d'euros.

Le ministre des finances, Bruno LEMAIRE, vient de déclarer l'addition ce n'est pas le sujet, à un moment donné il sera bien temps de faire les comptes, mais aujourd'hui la mobilisation totale pour sauver notre appareil de production est garantir qu'il y ait le moins de faillites possibles dans notre pays.

C'est bien de cela dont il s'agit dans un territoire plus fragile et qui sera bien plus impacté que les autres, d'où l'urgence d'un traitement différencié.

Une autre piste reste à explorer : la mise à contribution des compagnies d'assurance pour indemniser les pertes d'exploitation. Nous observons que dans d'autres pays, l'Allemagne notamment, les assureurs indemnisent à hauteur de 15 % la perte d'exploitation. On comprend mal ces positions à géométrie variable d'un Etat européen à l'autre, d'autant que les assureurs sont la plupart du temps des sociétés transnationales.

Pour terminer nous aimerions tous, outre le changement de modèle que cette crise pourrait provoquer et que nous espérons tous, rappeler l'impérieuse nécessité de consommer local et de privilégier les circuits courts.

La solidarité qui s'est développée presque naturellement sur notre territoire...

Le Président TALAMONI

Cher collègue...

M. Jean-François CASALTA

J'ai terminé. Donc, est un bel exemple que nous donnons aux autres et à nous-mêmes, elle doit être renforcée dans sa structure et élargie pour atteindre une efficacité optimale.

Voilà les quelques réflexions que le PNC voulait vous faire partager sur le volet économique. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc pour les collègues qui vont intervenir, restez dans les 5 minutes parce que sinon on ne va pas s'en sortir. Normalement nous avons 3 heures pour l'ensemble de la réunion, nous pouvons dépasser d'un quart d'heure, mais nous allons avoir des problèmes techniques importants.

La parole est à l'orateur inscrit suivant qui est Petr'Antone TOMASI. Vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, chers collègues, Mmes et MM. qui nous suivez via les réseaux sociaux, à titre liminaire, je souhaite au nom du groupe Corsica Libera nous incliner devant la mémoire des victimes du COVID-19. Derrière des

chiffres qui nous sont annoncés de façon journalière, ce sont à ce jour plusieurs dizaines de femmes et d'hommes qui ont été arrachés à l'affection des leurs sur notre terre.

Nous avons également une pensée pour l'ensemble des familles qui ont été frappées par le deuil et qui, au regard des circonstances sanitaires, ont eu à y faire face dans des conditions très inhabituelles.

Nous apportons également un soutien fraternel en ces heures à tous les Corses qui vivent leur confinement dans des conditions difficiles.

Enfin, et à titre de propos liminaire, toute notre gratitude va à l'endroit des personnels soignants, à l'ensemble des acteurs de la chaîne de secours et de soins, à tous ceux qui ont permis de maintenir l'accès aux biens de première nécessité.

Et puis dans cette période sombre, faite de doute, d'anxiété, il faut saluer aussi l'engagement remarquable des Corses et les innombrables initiatives de solidarité qui se sont faites jour. Et puis aussi tirer ou commencer à tirer les premiers enseignements de la crise, peut-être à conforter davantage des orientations anciennes : je pense notamment à l'importance des biens communs, la santé, l'éducation, la solidarité et son corollaire qui est l'action sociale, que les politiques d'austérité budgétaire ont mis à mal partout ; à l'importance du service public qui plus que jamais en période de crise est, selon le mot que l'on prête d'habitude à Jaurès, le patrimoine de ceux qui n'ont plus rien ; l'importance d'une économie de production, notamment dans le secteur agricole, qui nous permet de répondre en toutes circonstances aux besoins fondamentaux de l'Homme, avec un grand H.

Le caractère impérieux aussi d'une solidarité entre les peuples à l'échelle européenne, alors que ces dernières semaines les Etats du sud, et notamment l'Italie qui a payé le prix fort de cette crise, n'ont eu d'autres réponses que le mépris même si ces dernières heures les choses semblent évoluer quelque peu ce côté-là.

L'efficacité de réponse à la crise prise au plus près des peuples et de leur terre et donc la nécessité pour nous de nous doter d'attributs de souveraineté renforcée.

Et enfin, de façon peut-être plus prosaïque, obligation désormais de disposer d'un réel pouvoir dans le domaine fiscal et social sans quoi les finances publiques de notre Collectivité ne pourront faire face à la crise dans les mois et les années à venir.

J'en viens au cœur de notre sujet, à ce rapport. Très tôt, et avant même l'apparition des premiers cas sur le sol Corse, notre Assemblée, les élus de la Corse se sont mobilisés pour faire face à la maladie, au péril, dans un secteur pour lequel nous n'avons pas directement compétence et nous avons fait les uns et les autres valoir les

intérêts, la protection de la Corse et des Corses, sans avoir toujours gain de cause, il est vrai.

Il y aura beaucoup à dire dans les prochaines semaines et les prochains mois sur les carences de l'Etat quant à l'accès aux tests, la pénurie d'approvisionnement en masques et en matériel médical, au retard pris eu égard la suspension des liaisons aériennes et maritimes notamment. Nous ferons ensemble ce travail.

Mais l'heure demeure toujours aujourd'hui à la mobilisation, notamment à la mobilisation des institutions corses qui de la Collectivité jusqu'aux communes, ont mené avec leurs agents un travail précieux, remarquable, bien au-delà de leurs missions habituelles.

Quelques mots donc en 2 minutes sur ce rapport « Vince contr' à u COVID-19 », qui synthétise les actions déjà réalisées par la Collectivité et un plan pour les semaines à venir.

Nous l'abordons avec trois objectifs.

Premier objectif : prima a salute, la protection de la santé des Corses et donc des vies humaines prime en toute hypothèse toute autre considération.

Deuxième objectif : le soutien aux plus démunis car, hélas, alors que la crise économique ne fait que débiter, de nombreux Corses, par centaines, peut-être par milliers, sont confrontés à des difficultés sociales énormes, y compris pour l'accès à l'alimentaire et aux biens de première nécessité.

Enfin, la sauvegarde de l'économie Corse déjà fragile et fragilisée encore davantage par cette crise.

Donc, nous votons bien sûr ce rapport qui nous est présenté avec l'ensemble de ces mesures, nous ne disposons pas du temps nécessaire pour y rentrer dans le détail à travers les différents axes qui y sont développés, et puis également après avoir déposé, discuté et validé ensemble un certain nombre d'amendements, ayant notamment pour objet de consolider le volet sanitaire par l'achat de matériel médical au bénéfice des établissements de santé pour les unités COVID notamment, des établissements médicosociaux, de l'achat de tests ou de masques grand public.

Et, ce sera le dernier point de mon intervention, sur le volet économique, en commençant à envisager aussi des mesures au profit des acteurs qui actuellement n'ont pas accès aux différentes aides : des indépendants, des micro-entrepreneurs, artisans et commission et j'en ai terminé, M. le Président, chers collègues.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, l'orateur suivant est Jean-Martin MONDOLONI et je lui donne la parole immédiatement.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

A mon tour, je veux rendre un hommage aux disparus, victimes de la pandémie, à leurs familles, aux familles endeuillées en général qui ont été des victimes de la double peine tant il est vrai qu'elles n'ont pas pu accompagner jusqu'à leur dernière demeure leurs proches.

Rendre un hommage évident aux personnels soignants qui ont été placés en première ligne et qui ont fait la preuve d'une solidarité exemplaire et qui ont touché au cœur bon nombre de nos concitoyens.

Rendre un hommage évidemment aussi et très rapidement à tous ceux qui sont en deuxième ligne, car si les premiers ont fait en sorte que nous puissions survivre, les seconds ont fait en sorte que la société puisse encore vivre et être debout à l'heure où on se parle.

Très rapidement sur le rapport charpenté en deux grandes parties :

La première partie relative à la protection des personnes, à la dimension sociale. Accorder de façon très claire un satisfecit à l'Exécutif pour le travail accompli, pour ce qui touche à la protection des personnes, des personnels soignants, tous les partenaires de la Collectivité, le domaine associatif, les agents placés sous l'autorité de la Collectivité.

La dimension sociale qui a pris son plein effet, il faut s'en réjouir.

La solidarité territoriale, sans oublier le travail exemplaire, remarquable des maires, qui sont les derniers maillons de l'action publique, qui n'ont compté ni leur temps, ni leur disponibilité, ni leur énergie.

Pour en venir à la deuxième partie du rapport qui, une fois l'effet compassionnel passé sur l'évidence qui doit nous habiter qui est la crise sanitaire, qui concerne la crise économique : comment on fait en sorte que ça ne devienne pas un fléau et que la crise économique ne se transforme pas dans les prochaines semaines et dans les prochains mois, en une crise humanitaire ? Car je pense que la région Corse est

une région pauvre et qu'elle va prendre de plein fouet les effets ravageurs de la crise sanitaire.

Je dois dire que nous sommes restés, pour notre part, un peu sur notre faim. Je comprends que l'Exécutif, et la citation choisie à dessein par le Président du Conseil exécutif en est illustration, non pas navigue à vue, mais est comme tout le monde dans une période d'incertitude profonde, qu'elle ne puisse pas avancer de certitude.

Ceci dit, je crois qu'il est de bon ton de dire que nous allons réfléchir collectivement au monde d'après, à la vie d'après-demain, mais je ne vois pas dans le rapport, on ne voit pas trop dans le rapport des mesures efficaces sur le demain matin. Nous avons une activité touristique qui a besoin sinon d'être rassurée, en tous cas d'être accompagnée car demain matin cette activité touristique va être la force motrice qui va amorcer la reprise, qu'on le veuille ou pas, et nous n'avons pas d'indicateurs pertinents. On nous explique qu'en gros 3 800 entreprises aujourd'hui ont été touchées sur les 46 000, ça fait à peu près 7 %, c'est-à-dire qu'on reproduit en période de crise les mécanismes habituels qui consistent à faire en sorte qu'il pleuve là où c'est déjà mouillé. Ce sont toujours les mêmes entreprises dont on imagine qu'elles ont, elles, de la trésorerie et elles de l'ingénierie.

Si peu de mots sur le transport qui va devenir dans les semaines qui viennent, dans les mois qui viennent, un secteur stratégique.

On ne voit pas non plus de façon prégnante l'effort qui va être opéré par la Collectivité en direction de la commande publique, sans parler de plan Marshall parce que c'est une formule galvaudée. Il va falloir que la commande publique, parce qu'à défaut de planche à billets, notre planche à billets ça va être la commande publique.

Et, je pense qu'en matière d'innovation, il y a des choses simples à côté desquelles nous passons, je le dis non pas de façon anecdotique, mais pourquoi ne pas imaginer par exemple que nous puissions ici, en Corse, produire nos propres masques ? Je ne pense pas que ça nécessite une ingénierie, une technologie particulière.

Enfin et surtout, je conclurai là-dessus, je souhaiterais qu'en commission des finances nous érigions en priorité une observation précise des ressources de notre Collectivité. Le Président de l'Exécutif a raison de rappeler qu'une région ne peut pas s'autoriser, comme toute autre collectivité, à présenter un budget en déficit, contrairement à ce que fait l'Etat depuis un demi-siècle maintenant, contrairement à l'Etat qui peut emprunter, y compris à cinquante ans, s'adosser à un demi-siècle auprès de la Banque centrale européenne, notre Collectivité n'a pas de planche à billets, elle ne peut pas présenter de déficit et elle ne peut pas, coûte que coûte, pour reprendre les propos du Président de la République, raisonner de la même façon.

Donc nous avons besoin d'une visibilité et ce n'est pas la décision modificative sur laquelle nous allons voter tout à l'heure, qui est de nature à nous rassurer.

Voilà en synthèse ce que nous souhaitons dire sur ce rapport. Vous pouvez compter sur notre contribution à travailler sur le modèle de société de demain, vous pouvez compter sur notre détermination à se pencher sur demain matin, à travailler très clairement sur demain matin, c'est-à-dire les semaines, les jours qui viennent et sur notre vigilance quant aux moyens qui seront mis en œuvre pour sortir de cette crise.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Nadine NIVAGGIONI a la parole pour 5 minutes.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Je vous remercie, M. le Président.

Le groupe « Femu a Corsica » s'associe à toutes les pensées solidaires qui ont été présentées par mes collègues précédents et nous rendons hommage aussi à toutes les familles qui ont traversé des deuils et des conditions de deuils très douloureuses, puisque nos rituels traditionnels malheureusement n'ont pas pu être respectés pour accompagner les leurs.

Alors moi je ferai une première remarque institutionnelle : c'est que nous avons douté longtemps, pendant presque un an et demi, sur l'efficacité de la Collectivité unique. Eh bien nous avons vu à travers, malheureusement, une épreuve telle que nous la traversons, une circonstance jamais vécue, que cette Collectivité unique elle a su être réactive, elle a su être efficace, elle a su répondre à toutes les demandes qui étaient relatives à l'APA, par exemple, aux bénéficiaires des minima sociaux, sans aucun problème.

C'est aujourd'hui la preuve que cette institution est enracinée et que nous pouvons poursuivre le gros bateau qui faisait tant peur il y a quelques mois encore, quelques semaines encore, eh bien aujourd'hui il a donné la preuve qu'il tient le cap.

Sur le contexte, toutes les régions aujourd'hui sont plus ou moins impactées économiquement. Nous le sommes davantage par notre fait insulaire, il faut qu'on le martèle, et je vais prendre un exemple : celui d'Air Corsica. Quand une compagnie a des difficultés sur le continent, ça a une certaine gravité, chez nous c'est dramatique, c'est le service public qui ne fonctionne plus. Donc aujourd'hui nous devons mettre

toutes nos forces, apporter le maximum d'idées pour que des organisations, des entreprises de ce type puissent continuer leur service public.

Voilà un petit peu ce qui va faire toute la différence avec d'autres régions où chez nous tout est beaucoup plus exacerbé.

Nous avons été des bons élèves dans le confinement, mais malgré tout nous sommes aujourd'hui qu'à 6 % de la charge immunitaire, ce qui veut dire que le déconfinement devra se faire en respectant les conditions drastiques du respect des mesures barrières. Sinon nous n'arriverons pas, parce que tout est lié, à faire en sorte qu'il y ait une reprise de l'activité à peu près normale.

Tout à l'heure j'ai entendu quelques inquiétudes sur les volumes financiers. Effectivement, nous n'avons pas de planche à billets, par contre la France en a, par contre la France peut demander encore à la Banque centrale européenne d'annuler certaines dettes, comme d'autres pays ont déjà entamé les négociations. Nous ne pouvons pas nous extraire de cette revendication, il faut absolument que la France essaye de négocier et d'obtenir ces flux importants qui pourraient être reversés dans les Collectivités et dans les régions de l'ensemble du territoire.

Evidemment, nous avons des contraintes considérables, on ne peut pas s'en exonérer. Toutefois, nous allons emprunter, nous faisons le choix d'emprunter plutôt que la faillite, c'est inévitable.

Nous ne pouvons pas non plus sacrifier les investissements. Nous aurons un œil permanent pour que des commandes qui devaient être honorées le soient, pour que le travail reprenne et pour que nous ayons le moins de chômage possible parce que nous savons qu'on sortant de la maison le jour du déconfinement, plusieurs de nos administrés n'auront plus forcément de travail.

Je souhaiterais aussi intervenir sur le lendemain ou peut-être d'abord sur la situation d'un chef d'entreprise. Aujourd'hui, il se démène d'entre l'expert-comptable et le banquier et il essaye de voir tant quelle case, par rapport à sa situation, à sa catégorie, il pourrait bénéficier de telle ou telle mesure.

L'intérêt du plan qui vous est soumis aujourd'hui, c'est qu'il va être évolutif. Nous avons mentionné que, de façon régulière, nous pourrions nous réunir à nouveau, faire évoluer les mesures, voir si elles correspondent ou pas et si elles ne correspondent pas à certaines typologies d'entreprise, et notamment les très petites chez nous, il faudra qu'on trouve les biais pour trouver une solution.

Je finirai enfin là-dessus pour dire qu'aujourd'hui, nous savons que cette globalisation marchante nous a mis dans une situation de vulnérabilité immense, mais à la fois nous avons pu mesurer aussi que notre fonctionnement et ce qui a été l'ADN toujours des Corses, c'est-à-dire la solidarité, c'est-à-dire l'entraide, l'operata, eh bien c'est peut-être ce qui nous sauve et c'est peut-être à partir de ce schéma-là que nous devons construire la Corse de demain parce qu'il est impensable d'essayer de reconstruire celle d'hier.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La parole est à François ORLANDI en lui demandant également d'essayer de respecter le temps de parole parce que là on commence à le dépasser systématiquement et malheureusement, on va avoir du mal ensuite à finir la séance.

Voilà François ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Vous m'entendez ? Le Cap Corse est arrivé dans chacun des iPad !

Je voudrais m'associer, comme l'ensemble des collègues, à ce moment d'émotion en pensant à celles et ceux qui nous ont quittés ici et ailleurs, et à ceux qui sont dans la souffrance. Ça nous permet également de penser au caractère parfois dérisoire de certaines querelles et certaines oppositions.

Je veux également au nom de notre groupe saluer l'engagement de l'ensemble des personnels médicaux qui sont en première ligne, mais également de tous les acteurs du secours, de tous ceux qui sont dans les structures d'accompagnement à la personne.

Je veux saluer le travail de l'ensemble des fonctionnaires qu'ils soient d'Etat ou territoriaux, dans les communes, dans les com. com., ceux de la Collectivité qui en effet ont permis à l'action de notre institution de se poursuivre.

On ne peut pas oublier les bénévoles, et je pense notamment à ces jeunes qui dans les villages se mettent à la disposition des populations, aux associations et à l'ensemble des élus. Je salue également, comme tout un chacun, le travail des personnels des établissements privés, des commerces, ceux qui produisent, les agriculteurs, les pêcheurs, ceux qui ont continué à travailler sur les chantiers, les ouvriers, les employés, les caissières, les livreurs qui permettent à l'activité, malgré tout, de continuer dans des conditions particulièrement difficiles.

Je veux avoir également une pensée un peu particulière pour nos enseignants qui dans des conditions difficiles, essayent de maintenir l'activité pédagogique.

Je crois qu'il ne faut pas oublier de remercier également l'ensemble des agents de l'Etat et de leur hiérarchie, et j'ai constaté avec plaisir, M. le Président du Conseil exécutif, que l'engagement personnel qui a été le vôtre et qui est considérable, s'est trouvé en harmonie avec celui notamment de M. le Préfet de Région, ça me semble important.

Alors fidèles à notre démarche, notre position ne sera pas celle d'une volonté de blocage. Parallélisme des formes, nous continuerons à ne pas nous inscrire dans une obstruction politicienne en disant notre confiance donnée à l'Exécutif pour gérer notre institution dans une période exceptionnelle, comme c'est le cas au plus haut niveau de l'Etat.

Je dirai, concernant ce rapport, qu'il s'agit là d'une dissertation intéressante sur le COVID et ses conséquences, c'est un état des lieux de ce qui est fait, de ce qui reste à faire. Il va y avoir en effet des pertes importantes pour notre Collectivité, notamment en matière d'investissement. Il va falloir très certainement faire des choix, mais il va falloir également être très vigilants en matière de gestion de nos dépenses de fonctionnement, et là encore des choix fondamentaux seront à faire. On a évoqué beaucoup le monde économique, et, par exemple en effet, les allégements d'intérêt pourront être un outil précieux.

Vous le précisez, M. le Président, ce rapport est une synthèse des actions engagées et des choix depuis le début de la crise jusqu'à aujourd'hui, ce n'est pas un plan proprement dit. Comme vous le soulignez, la situation nécessitera des adaptations. J'en veux pour preuve que, je crois lundi, vous recevrez des acteurs économiques et ça rendra donc le caractère évolutif un peu plus prégnant.

Les projections qui sont faites, hélas je crains que ce soient celles qui sont pessimistes qui devront être retenues, et si l'on peut estimer la perte des recettes, il sera difficile de circonscrire l'augmentation des dépenses. Et, ça sera là un des paris difficiles à résoudre.

Je pense que le rapport aurait gagné en objectivité s'il avait évoqué également les mesures gouvernementales mises en œuvre, qui ne sont pas neutres pour la Corse, la solidarité nationale s'est exprimée malgré ce que certains pourraient parfois soutenir. Et, si les particularités insulaires peuvent nous amener à souhaiter une gestion de crise la plus partagée possible entre l'Etat et les acteurs locaux, un front commun nous semble tout à fait indispensable.

Alors sans remettre en cause le travail des acteurs locaux, bien au contraire, il a été particulièrement important, un traitement exclusivement régional n'est pas souhaitable, soyons raisonnable ; critiquer systématiquement l'Etat et appeler à plus de solidarité, n'est pas forcément toujours ce qu'il y a de plus cohérent.

Alors je vais conclure en vous disant que je veux encore saluer l'action, la présence, l'omniprésence des élus de proximité au quotidien sur le terrain, avec les agents communaux ; dire que chacun dans nos communes nous avons pris, dans la mesure du possible, les mesures nécessaires pour aider la population à traverser cette situation particulière, rappeler la nécessaire complémentarité entre les institutions locales et l'action de l'Etat à travers les dispositifs nationaux.

Si nous pouvons partager les idées de ce catalogue de bonnes intentions, nous ne prendrons pas part à ce vote qui s'appuie sur une démarche qui dépend aussi d'une solidarité nationale que nous aurions aimé voir écrite, construite ou co-construite de manière plus lisible.

Mais soyez en certain, nous continueront activement à participer au travail de la Collectivité.

Je ne veux pas terminer sans, encore une fois, rendre un hommage appuyé à tous nos soignants, en saluant le comportement de notre population qui, de manière générale, a fort bien respecté les mesures barrières qui étaient préconisées.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Donc, il reste Pierre GHIONGA, qui lui a l'habitude d'être bref.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je serai très bref comme d'habitude, vous le savez.

Comment ne pas être d'accord avec ce rapport qui présente la réponse de notre Collectivité à une crise exceptionnelle par la mobilisation maximale de tous ses moyens.

J'adhère totalement à ces propositions qui, à mon sens, sont transpartisanes ; je ne rentrerai pas dans une polémique politicienne.

Donc, je suis tout à fait d'accord avec les propositions, avec un bémol, le bémol il est sur un détail mais, à mon avis, important : c'est la différence de prime entre les internes 1 500 € et les autres élèves des filières médicales, médicosociales, 1 200 €.

Je pense qu'on donne une prime à la compétence, alors qu'on doit donner une prime à l'engagement. Et donc, tout le monde doit avoir la même prime.

Voilà, ce n'est pas grave, c'est un détail, je ne sais pas si vous y avez pensé.

Le deuxième point, c'est une proposition que je veux faire : pourquoi ne pas créer une structure à capitaux mixtes publics et privés, chargées de fabriquer des masques, des sur-blouses, des charlottes ? Ce n'est pas une technologie très importante, ce n'est pas fabriquer un satellite. Ils auraient un marché assurée puisque tous les EHPAD de Corse sont financés par la CdC, et on pourrait les inciter par la suite à se fournir dans cette structure. L'Etat aussi pourrait demander aux hôpitaux de se fournir sans cette structure. Et, je crois qu'on aurait, parce que les épidémies risquent de se reproduire, une réserve, à ce moment-là, stratégique de matériels nécessaires dans ces circonstances de pandémie.

Enfin, je termine rapidement en me faisant le porte-parole du monde médical et paramédical, pour dire que nous sommes présents malgré les difficultés, malgré les risques.

Je dis aux Corses : vous pouvez compter sur nous, nous serons là, ne vous inquiétez pas.

Merci, MM. les présidents.

Le Président TALAMONI

Merci. Comme d'habitude, court, percutant. Voyez comme quoi on peut dire beaucoup de choses en peu de secondes.

Donc, nous avons épuisé la liste des orateurs inscrits. Le Président du Conseil exécutif va peut-être répondre à certaines de ces interpellations ou commenter certaines de ces interventions. Il a 5 minutes pour cela, d'après ce que nous avons décidé ensemble.

Donc, M. le Président du Conseil exécutif, est-ce que vous voulez répondre en quelques minutes à ce qui vient d'être dit ?

Le Président SIMEONI

Oui, merci M. le Président de l'Assemblée de Corse. En 5 minutes, très court.

Là encore, je prie mes Conseillères et Conseillers exécutifs de m'excuser, je vais parler, ils ont beaucoup à dire aussi, ils parleront lors des prochaines sessions,

notamment lorsqu'ils présenteront des rapports qui viennent en complément ou en développement de ce rapport princeps, qui est une première pierre, GHIONGA, qui est une première pierre dans le mur et l'édifice que nous allons bâtir ensemble.

Très brièvement, je voudrais être très clair.

A partir d'aujourd'hui, c'est une autre partie qui commence, c'est un autre match, ou plus exactement, c'est une autre manche du même match. Ce rapport, c'est vrai, vient largement conclure et en même temps ouvrir des perspectives, mais conclure la première phase.

La première phase a été celle de la mobilisation totale pour lutter contre une épidémie qui allait vers son pic.

Aujourd'hui, nous commençons une deuxième manche, il faut le dire de façon forte et solennelle, et dans cette deuxième manche, il y a une urgence qui est absolue, c'est bien sûr l'urgence économique et sociale.

Pour le dire de façon très claire, ce qui va se passer, ce qui s'est déjà passé. Ce qui va se passer, a fortiori ce qui risque de se passer dans les semaines et mois à venir, va être, peut-être ou risque d'être cataclysmique pour l'ensemble des entreprises, des artisans, des indépendants, des chômeurs, des précaires, des gens qui vivent dans la montagne et dans l'intérieur, pour l'ensemble des Corses. On est face à un défi économique et social sans précédent. Et, il est évident que le rapport qui vous est présenté aujourd'hui n'a pas listé, ni proposé l'ensemble des choses qu'il faudra faire ensemble.

Ça, c'est nous allons commencer à partir d'aujourd'hui, mais y compris sur l'urgence économique et sociale. Nous avons en quelques semaines, me semble-t-il, répondu à ce qui était absolument nécessaire et absolument indispensable.

Un mot pour dire : oui urgence économique et sociale, mais je le répète une fois encore, les chiffres un peu améliorés, le fait que le nombre de personnes en réanimation diminue, et tant mieux, ou que le nombre de cas dépistés s'infléchisse, ne signifie pas que nous avons gagné et qu'il va falloir construire la stratégie de réponse et de rebond économique et social en intégrant le risque d'une épidémie qui recouvre de la vigueur, avec un risque de rebond de l'épidémie qui viendrait une fois encore saturer notre système de santé, a fortiori avec des personnels soignants et toute la chaîne des personnels soignants qui sont aujourd'hui en état d'épuisement absolu après avoir tout donné pendant plusieurs semaines. Donc, il va falloir concilier les deux.

Alors très rapidement, nous avons deux échéances très importantes, tout de suite, qui conditionnent le reste. Il va y avoir la rentrée scolaire, la perspective de la rentrée scolaire et il va y avoir la perspective de la saison estivale, je n'ose pas dire la saison touristique, mais la saison estivale avec aussi l'enjeu touristique. Et là, il y aura ensuite la réflexion sur le moyen et long termes.

Donc, ce que propose aujourd'hui le Conseil exécutif de Corse, c'est très clair, comme nous nous sommes mis en mode « combat », pour résister à l'épidémie, il va falloir maintenant que nous nous mettions tous ensemble en mode « combat » mais de façon méthodique, organisée, au plan économique, social et poursuite de la lutte contre l'épidémie.

Donc le Conseil exécutif, par exemple chaque Conseillère et Conseiller exécutif, va bien sûr organiser une cellule de crise dans les secteurs qui sont de sa compétence, concerter et consulter les acteurs. Ce sera aussi l'implication de l'Assemblée de Corse dans cette réflexion, ça sera la discussion avec l'Etat, la discussion avec l'Europe, la discussion avec les banques, nous avons commencé à le faire, je réponds notamment à Jean-François CASALTA qui a eu une intervention tout à fait pertinente, avec les banques, la conférence bancaire que nous allons réunir de façon régulière, d'une part pour s'assurer du suivi des mesures qui ont été mises en œuvre et d'autre part, pour demander en tant que de besoins, et ça déjà été fait, éventuellement des dispositifs complémentaires ou renforcés ou un plein engagement des banques.

De la même façon en ce qui concerne l'Etat, nous avons d'ores et déjà dit, y compris au Premier Ministre, qu'il fallait aller plus loin sur la question des réponses immédiates, je pense par exemple à l'effacement total des charges, non seulement pour les secteurs du commerce, de la restauration, mais pour l'ensemble des entreprises impactées par la crise, c'est-à-dire la totalité ou quasi-totalité, que nous aurions besoin de mesures spécifiques pour notre intérieur et pour notre montagne, que nous aurions besoin de mesures spécifiques, y compris dans la réflexion sur les transports et nous allons discuter avec l'Europe, et enfin les assurances qui sont aussi des partenaires. Je rappelle que cette problématique est posée au plan global et qu'elle se pose ici, en Corse, et j'ai écrit en ce sens aux assurances, et que nous avons d'ores et déjà objectivé un certain nombre de ressources à mobiliser, je pense par exemple aux surprimes que nous continuons à payer pour les risques d'attentats, alors que le risque d'attentats, en tout cas lié à la situation politique, a globalement disparu et également aux économies qui ont été faites par les compagnies d'assurances en termes de sinistralité sur les accidents automobiles eu égard à la suspension quasi totale des déplacements.

Donc de tout cela nous allons discuter avec une méthode, une méthode qui consistera à impliquer l'ensemble des acteurs et à nous mobiliser totalement dans le domaine économique et social.

Mais pour que cela réussisse, il faudra aussi que nous ayons notre vision au plan sanitaire, en concertation bien sûr avec l'Etat, mais nous avons suffisamment, je crois, de scientifiques avec l'université de Corse et d'universitaires. Nous avons suffisamment de compétences, y compris au plus haut niveau dans le domaine même médical pour que la Corse, avec son insularité, avec sa diaspora, avec sa structure économique, avec la perspective que nous devons avoir en matière de flux de population, avec des flux extérieurs éventuels en cas de relance de l'activité touristique, avec des flux intérieurs, nous devons avoir notre propre outil d'analyse au plan médical et au plan épidémiologique et faire en tant que Collectivité de Corse, en concertation avec l'Etat et l'Europe, et en impliquant les acteurs, les meilleurs choix dans le domaine sanitaire, politique, économique et social, y compris dans la nouvelle phase qui s'ouvre à partir d'aujourd'hui. Ça sera l'objet d'un rapport complémentaire dans les jours à venir du Conseil exécutif de Corse.

Le Président TALAMONI

Merci, M. Président du Conseil exécutif. Nous allons passer à l'examen des amendements.

Alors les amendements, bien entendu, chacun s'est exprimé, je dirai, abondamment par rapport aux conditions techniques qui sont les nôtres aujourd'hui, donc les amendements on les présente vraiment très brièvement. Ensuite, on demande l'avis du Président du Conseil exécutif et puis on vote ; un orateur contre éventuellement, s'il y a un orateur contre, mais comme ces amendements ont été déjà examinés en commission permanente ce matin, a priori il ne devrait pas y avoir de difficultés.

Donc, je donne la parole pour le premier amendement qui est l'amendement du Président du Conseil exécutif à son propre projet de délibération, au Président du Conseil exécutif pour dire en quelques mots en quoi consiste cet amendement ; amendement du Conseil exécutif à sa propre délibération.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, si je peux me permettre ? Il y avait différents amendements : un amendement du Président du Conseil exécutif, un amendement du Président de l'Assemblée de Corse et cet amendement du groupe « Corsica Libera ». Pour des raisons pratiques et organisationnelles, nous avons déposé, à la suite de la commission permanente, un amendement de synthèse, ce qui nous évitera de faire l'appel plusieurs fois afin de l'approuver.

Ce qui avait été évoqué en commission permanente, c'est qu'au titre du groupe « Corsica Libera », nous disions deux mots à l'amendement de synthèse, que le Conseil exécutif dise deux mots pour avis et sauf à ce qu'il y ait des interventions contre, que nous passions au vote.

Le Président TALAMONI

D'accord, comme je n'ai pas pu participer à cette commission permanente, les services m'avaient fait parvenir en fait 5 amendements et là, d'après ce que vous me dites, ce n'est pas 5 amendements, c'est un seul amendement...

M. Serge TOMI

Non, non. Il parle du 2. Après il y a un amendement en commission permanente sur ce projet de délibération qui est un amendement de synthèse.

Le Président TALAMONI

Donc, les services m'indiquent qu'il y a un premier amendement qui est un amendement du Président du Conseil exécutif à son propre projet de délibération.

Ensuite, il y a un amendement de synthèse de la commission permanente, donc c'est le deuxième amendement que nous devons examiner.

Ensuite, il y a un amendement du Président du Conseil exécutif sur le rapport.

Et ensuite, il y a un amendement de « Corsica Libéra » sur le rapport. Puis un amendement de « Corsica Libera » en cours de rédaction.

Voilà ce que m'indiquent les services à l'heure où nous parlons.

Alors, je ne sais pas s'il y a eu un malentendu en commission permanente, puisque je n'y étais pas. Mais, moi, les services m'indiquent qu'il y a ces 5... Le premier c'est, M. le Président du Conseil exécutif, l'amendement que vous avez vous-même apporté à votre propre délibération. Je voudrais quand même qu'on soit d'accord avec M. TOMASI. Je vous dis ce que me donnent les services à cette heure.

M. Petr'Antone TOMASI

Tout à fait. Alors, si je comprends bien, certains amendements ne sont pas fusionnés à l'amendement de synthèse dans la mesure où ceux-ci amendent le rapport et non pas la délibération.

Le Président TALAMONI

C'est ça, exactement !

Vous avez donc d'abord, le Président du Conseil qui modifie son projet de délibération, l'amendement de synthèse qui concerne la délibération. Ça, c'est le travail de la commission permanente. Ensuite, il y a l'amendement du Président du Conseil exécutif sur son rapport, l'amendement de « Corsica libera » sur le rapport. Et puis, il y a encore un amendement de « Corsica libera » qui est annoncé.

M. Pierre GHIONGA

Président, pourrais-je avoir une réponse du Président du Conseil exécutif sur la différence de prime entre les internes et les autres élèves, depuis hier ?

Le Président TALAMONI

Cher collègue, il y a une procédure. C'est assez compliqué comme ça. Vous êtes intervenu, le Président du Conseil exécutif a répondu ou pas à cette interrogation, on ne peut pas rebondir. Je pense qu'il pourra vous l'écrire éventuellement.

Le Président SIMEONI

M. le Président de l'Assemblée de Corse, j'étais en train de rédiger un SMS à Pierre GHIONGA.

Le Président TALAMONI

Parfait, c'est très bien, c'est la procédure adéquate.

Le Président SIMEONI

C'est un amendement à l'ordonnance ministérielle pour prévoir que l'Exécutif et l'Assemblée peuvent échanger par SMS pendant les temps de suspension des débats !

Le Président TALAMONI

Tout à fait.

Premier amendement, c'est l'amendement que vous apportez, M. le Président du Conseil exécutif, à votre propre projet de délibération. Si vous voulez le présenter brièvement...

*** Amendement n° 1 du Conseil Exécutif sur le projet de délibération**

Le Président SIMEONI

J'en ai pour 20 minutes ! Non, je plaisante...

On a essayé d'intégrer, il y avait un certain nombre d'approximations ou de choses qui n'étaient pas claires, la délibération donc a été modifiée, complétée en reprenant certaines choses qui étaient dans le rapport et qui avaient vocation à figurer dans la délibération, en intégrant aussi un certain nombre de remarques issues des amendements et de l'amendement de synthèse qui a été validé.

Le Président TALAMONI

Merci.

La présentation de cet amendement ayant été effectuée par le Président du Conseil exécutif, est-ce qu'il y a un orateur contre ? Non. Il n'y en a pas.

Je vais demander, puisqu'il faut procéder ainsi, à la secrétaire de faire l'appel et nous allons voter sur cet amendement. Malheureusement, nous ne pouvons pas faire autrement. Vous voyez que c'est long.

Est-ce que Julia TIBERI m'entend ?

Mme Julia TIBERI

Oui, je suis là.

Le Président TALAMONI

Vous pouvez faire l'appel, Madame la secrétaire ?

Mme Julia TIBERI

Oui.

Mme Julia TIBERI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

VOTE :

ONT VOTE POUR : Mmes et MM. :

ANGELINI-BURESI Vannina, ANTONINI Danielle, ARMANET Guy, ARRIGHI Véronique, BENEDETTI François, BERNARDI François, BOZZI Valérie, CARLOTTI Pascal, CASALTA Jean-François, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Murielle, FELICIAGGI Isabelle, FILIPPETTI Pierre-José, FURIOLI Laura, GHIONGA Pierre, GIOVANNINI Fabienne, GIRASCHI Michel, GRIMALDI Stéphanie, GUISEPPI Julie, LEONETTI Paul, LUCCHINI Jean-Jacques, MINICONI Paul, MOSCA Paola, NIVAGGIONI Nadine, PAOLINI Julien, PARIGI Paulu SANTU, POLI-ANDREANI Laura Maria, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, SIMONI Pascale, STROMBONI Jeanne, TALAMONI Jean-Guy, TIBERI Julia, TOMASI Anne, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : Mmes et MM. :

CECCOLI François-Xavier, COGNETTI-TURCHINI Catherine, COMBETTE Christelle, DELPOUX Jean-Louis, DUVAL Santa, GIUDICI Francis, LACOMBE Xavier, LUCIANI Pierre-Jean, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, ORLANDI François, ORSUCCI Jean-Charles, PADOVANI Marie-Hélène, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, RIERA Catherine, de ROCCA SERRA Camille.

Le Président TALAMONI

Donc l'amendement est adopté.

POUR : 45 et NON-PARTICIPATIONS : 18

Nous allons examiner à présent l'amendement de synthèse de la commission permanente de ce matin. C'est un amendement à la délibération.

Qui présente l'amendement de synthèse de la commission permanente ?

M. Petr'Antone TOMASI

Je le présente, Président.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

*** Amendement de synthèse à la délibération****M. Petr'Antone TOMASI**

Je vous remercie.

Il nous semblait important que l'Assemblée de Corse donne un signal de continuité de ses activités, c'est ce que nous faisons actuellement, et également en poursuivant son travail parlementaire, l'examen des rapports.

Il y a un certain nombre d'amendements, je le disais, qui ont été déposés, tant par le Président du Conseil exécutif, que le Président de l'Assemblée et le groupe « Corsica libera ».

Cet amendement de synthèse en regroupe un certain nombre qui ont été largement validés ce matin après un travail commun au sein de la commission permanente.

Simplement pour vous en dire deux mots puisqu'il y a différents volets. Cet amendement a notamment pour objet de consolider le volet sanitaire avec la création d'un fonds « salute » qui sera mobilisable, notamment pour contribuer à l'acquisition d'équipements médicaux pour renforcer notre système de santé, renforcer les unités COVID, acheter des respirateurs, financer les besoins des établissements médicosociaux, les EHPAD et autres, inscrire les crédits nécessaires à l'achat de tests PCR et sérologiques, participer à l'achat de masques grand public.

Egalement, ce qui rejoint des préoccupations avancées par certains collègues, lancer via l'ADEC un appel à manifestation d'intérêt auprès d'entreprises corses pour organiser la production de masques et autres équipements de protection.

Je vais vite. Egalement rajouter à la délibération la prime pour les internes en médecine, réallouer des crédits, au départ fléchés vers l'ATC pour de la communication, très certainement vers d'autres opérations eu égard à la réalité sanitaire du moment.

Toujours dans le domaine du tourisme, mais pas sur la communication, donner mandat à l'ODARC de structurer davantage les filières de circuits courts.

Enfin, et j'en aurai terminé, prévoir un dispositif de suivi et de révision de ce rapport devant l'Assemblée de Corse ou la commission permanente.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce que quelqu'un veut intervenir contre ? Non.

Le Président du Conseil exécutif, favorable ?

Le Président SIMEONI

C'est un amendement de synthèse. Il y a beaucoup des points qui sont évoqués qui sont déjà engagés et qui vont être engagés, et qui sont effectivement tout à fait indispensables.

Le Président TALAMONI

Très bien. Je donne la parole à Julia TIBERI pour procéder à l'appel.

Mme Julia TIBERI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

VOTE :**ONT VOTE POUR : Mmes et MM. :**

ANGELINI-BURESI Vannina, ANTONINI Danielle, ARMANET Guy, ARRIGHI Véronique, BENEDETTI François, BERNARDI François, BOZZI Valérie, CARLOTTI Pascal, CASALTA Jean-François, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Murielle, FELICIAGGI Isabelle, FILIPPETTI Pierre-José, FURIOLI Laura, GHIONGA Pierre, GIOVANNINI Fabienne, GIRASCHI Michel, GRIMALDI Stéphanie, GUISEPPI Julie, LEONETTI Paul, LUCCHINI Jean-Jacques, MINICONI Paul, MOSCA Paola, NIVAGGIONI Nadine, PAOLINI Julien, PARIGI Paulu SANTU, POLI-ANDREANI Laura Maria, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, SIMONI Pascale, STROMBONI Jeanne, TALAMONI Jean-Guy, TIBERI Julia, TOMASI Anne, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : Mmes et MM. :

CECCOLI François-Xavier, COGNETTI-TURCHINI Catherine, COMBETTE Christelle, DELPOUX Jean-Louis, DUVAL Santa, GIUDICI Francis, LACOMBE Xavier, LUCIANI Pierre-Jean, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, ORLANDI François, ORSUCCI Jean-Charles, PADOVANI Marie-

Hélène, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, RIERA Catherine, de ROCCA SERRA Camille.

Le Président TALAMONI

L'amendement est adopté.

POUR : 45 ; NON PARTICIPATIONS : 18

Même résultat que le précédent amendement.

Nous en arrivons à un troisième amendement du Président du Conseil exécutif sur le rapport. Est-ce que vous voulez le présenter brièvement, Monsieur le Président du Conseil exécutif ?

*** Amendement du Conseil Exécutif sur le rapport**

Le Président SIMEONI

Il y avait des erreurs de plume essentiellement sur le rapport qui ont été corrigées pour la plupart d'entre elles et certaines malheureusement vont rester. C'est un rapport largement formel.

On a ajouté des phrases. Page 25, il y a le montant de l'aide et notamment sur la filière sociale et la filière sanitaire, pour les jeunes élèves aides-soignantes, auxiliaires puéricultrices, infirmières et infirmiers, les assistants sociales, éducatrices et éducateurs spécialisés.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a un intervenant contre ? Je suppose que non. Je vais demander à la secrétaire de procéder à l'appel.

Mme Julia TIBERI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

VOTE :

ONT VOTE POUR : Mmes et MM. :

ANGELINI-BURESI Vannina, ANTONINI Danièle, ARMANET Guy, ARRIGHI Véronique, BENEDETTI François, BERNARDI François, BOZZI Valérie, CARLOTTI Pascal, CASALTA Jean-François, CASALTA Mattea, CASANOVA-

SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Murielle, FELICIAGGI Isabelle, FILIPPETTI Pierre-José, FURIOLI Laura, GHIONGA Pierre, GIOVANNINI Fabienne, GIRASCHI Michel, GRIMALDI Stéphanie, GUISEPPI Julie, LEONETTI Paul, LUCCHINI Jean-Jacques, MINICONI Paul, MOSCA Paola, NIVAGGIONI Nadine, PAOLINI Julien, PARIGI Paulu SANTU, POLI-ANDREANI Laura Maria, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, SIMONI Pascale, STROMBONI Jeanne, TALAMONI Jean-Guy, TIBERI Julia, TOMASI Anne, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : Mmes et MM. :

CECCOLI François-Xavier, COGNETTI-TURCHINI Catherine, COMBETTE Christelle, DELPOUX Jean-Louis, DUVAL Santa, GIUDICI Francis, LACOMBE Xavier, LUCIANI Pierre-Jean, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, ORLANDI François, ORSUCCI Jean-Charles, PADOVANI Marie-Hélène, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, RIERA Catherine, de ROCCA SERRA Camille.

Le Président TALAMONI

L'amendement est adopté.

POUR : 45 ; NON PARTICIPATIONS : 18

Comme je le disais, il y a eu une petite erreur dans l'amendement présenté par le Président du Conseil exécutif à sa propre délibération que nous avons adoptée. Il se trouve que dans le texte qui nous a été transmis par les services, il y a une phrase qui a sauté, qui avait été convenue ce matin en commission permanente.

S'agissant de la mission de l'ATC, « donner mission à l'ATC de mettre en œuvre un plan global de soutien incluant la mise en place d'une cellule de crise permettant de cibler les segments de marchés les plus pertinents pour la promotion de la destination Corse et le déploiement d'une campagne d'information, notamment sanitaire, dans le cadre de sa ligne budgétaire de 3,8 M€ et réorienter le dispositif CADEC/ATC doté de 4,5 M€ dont 1 M€ pour 2020 ».

Petr'Antone TOMASI, qui était présent à la commission permanente, nous a fait savoir qu'il y avait une autre phrase qu'il était convenu d'ajouter à ce paragraphe : « la possibilité de réaffecter, si nécessaire, les crédits de cette ligne budgétaire à toutes actions, activités des entreprises touristiques ». Pourquoi ? Parce qu'effectivement, affecter aujourd'hui des millions d'euros à la promotion, cela avait semblé un petit peu

décalé et ce qui avait motivé un amendement que j'avais déposé qui a été examiné ce matin en commission permanente. Je parle sous le contrôle de ceux qui y ont assisté, c'est cette phrase qui devait reprendre l'esprit de mon amendement, sans en reprendre tout à fait la lettre d'ailleurs.

Est-ce que c'est bien cela Petr'Antone, qui est chargé de défendre mon amendement à la commission permanente ?

M. Petr'Antone TOMASI

Cette phrase avait été validée. Elle figure à l'amendement de synthèse que j'ai tout à l'heure présenté qui a été voté par notre Assemblée.

Le Président TALAMONI

Mais elle n'est pas dans la délibération.

M. Petr'Antone TOMASI

Via l'amendement de synthèse, elle intégrerait la libération.

Le Président SIMEONI

Oui, bien sûr. De toute façon, je vous confirme la phrase. La phrase complète, c'était : « la possibilité de réaffecter, si nécessaire et selon l'évolution de la situation, les crédits de cette ligne budgétaire à toutes actions des activités des entreprises touristiques ».

On n'a aucun problème sur le fond et on est d'accord aussi sur l'esprit, puisque c'est une précision qu'on avait donnée, y compris avec la présidente de l'ATC puisqu'il y avait des professionnels dans les échanges qui nous avaient dit « attention, peut-être qu'il va falloir réaffecter une partie de cette somme tout ou partie par rapport aux nouvelles exigences ». La présidente de l'ATC avait dit « bien sûr, il n'y a pas de problème pour qu'on acte cette possibilité de réaffectation ».

Donc, on est d'accord là-dessus et pour que ça figure dans la délibération.

Le Président TALAMONI

D'accord. C'est une erreur matérielle en quelque sorte qui a été rectifiée. J'y tenais un peu, compte tenu du fait que c'était le seul amendement que j'avais, pour ma part, déposé à ce rapport.

Nous passons à l'amendement suivant qui est le quatrième amendement, amendement de « Corsica libera », non pas sur la délibération, mais sur le rapport. Petr'Antone TOMASI a la parole pour présenter cet amendement de « Corsica Libera ».

*** Amendement du groupe « Corsica Libera » sur le rapport**

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, Président, mais c'est Laura Maria POLI-ANDREANI qui le présentera.

Le Président TALAMONI

Alors, je donne la parole à Laura Maria POLI-ANDREANI.

Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

Merci, Monsieur le Président.

Cet amendement partait du constat qu'effectivement, il y avait un fonds de solidarité qui avait été créé par l'Etat et auquel la Collectivité de Corse abondait, mais que les conditions très strictes qui avaient été mises en place excluaient de fait de nombreuses entreprises, de nombreux indépendants et de nombreux établissements en Corse.

En fait, le but de cet amendement, c'était de mettre en place justement un fonds d'urgence par la Collectivité pour ces entreprises, ces établissements qui étaient exclus.

Après discussion et sachant pertinemment que c'était très compliqué au vu des conditions budgétaires et qu'il fallait avant tout diagnostiquer, on en arrivait à un amendement de synthèse.

Je ne sais pas du coup, si c'est Monsieur le Président du Conseil exécutif qui doit le présenter, il n'y a que 2 lignes, c'est simplement « demander au Conseil exécutif de procéder au recensement de ces carences et de proposer des mesures destinées à y porter remède, notamment pour toutes les catégories, les situations qui ne sont pas couvertes ni prévues par le fonds de solidarité.

Le Président TALAMONI

M. le Président du Conseil exécutif, vous voulez ajouter un mot ?

Le Président SIMEONI

Tout à fait d'accord puisque nous avons été alertés, le Conseil exécutif aussi comme les élus de l'Assemblée de Corse et particulièrement Laura Maria POLI-ANDREANI, avons été alertés, selon l'expression convenue, d'« un certain nombre de trous dans la raquette », de situations ou de catégories qui, pour l'instant, ne sont pas intégrées dans les dispositifs de soutien.

On a donc convenu ensemble que ça devait faire partie du travail des jours à venir : recenser exactement l'ensemble des situations et réfléchir comment on peut compléter les dispositifs, en réfléchissant aussi à l'impact budgétaire bien sûr, en formalisant au plus vite nos décisions pour que ces catégories ou situations qui, pour l'instant, ne sont pas traitées... J'ai été saisi d'ailleurs d'un certain nombre de courriers en ce sens, je pense notamment à certains représentants de l'artisanat et autres. Donc, mettre en place très rapidement ces dispositifs pour que personne ne soit oublié.

Le Président TALAMONI

Merci. Cet amendement ayant été présenté, je vais le mettre aux voix. Julia TIBERI va faire l'appel pour le vote.

Mme Julia TIBERI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

VOTE :

ONT VOTE POUR : Mmes et MM. :

ANGELINI-BURESI Vannina, ANTONINI Danièle, ARMANET Guy, ARRIGHI Véronique, BENEDETTI François, BERNARDI François, BOZZI Valérie, CARLOTTI Pascal, CASALTA Jean-François, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Murielle, FELICIAGGI Isabelle, FILIPPETTI Pierre-José, FURIOLI Laura, GHIONGA Pierre, GIOVANNINI Fabienne, GIRASCHI Michel, GRIMALDI Stéphanie, GUISEPPI Julie, LEONETTI Paul, LUCCHINI Jean-Jacques, MINICONI Paul, MOSCA Paola, NIVAGGIONI Nadine, PAOLINI Julien, PARIGI Paulu SANTU, POLI-ANDREANI Laura Maria, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, SIMONI Pascale, STROMBONI Jeanne, TALAMONI Jean-Guy, TIBERI Julia, TOMASI Anne, TOMASI Petr' Antone, VANNI Hyacinthe.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : Mmes et MM. :

CECCOLI François-Xavier, COGNETTI-TURCHINI Catherine, COMBETTE Christelle, DELPOUX Jean-Louis, DUVAL Santa, GIUDICI Francis, LACOMBE Xavier, LUCIANI Pierre-Jean, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, ORLANDI François, ORSUCCI Jean-Charles, PADOVANI Marie-Hélène, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, RIERA Catherine, de ROCCA SERRA Camille.

Le Président TALAMONI

L'amendement est adopté.

POUR : 45 ; NON PARTICIPATIONS : 18

Merci. Il en reste un. On me dit qu'il en reste un, mais on ne sait pas, les services ne savent pas.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, il a bien été transmis aux alentours de 16 heures, c'est l'envoi qui a été effectué à 15h54 aux conseillers. Il est dans les boîtes mail. Il y a bien cet amendement qui figure au recueil et c'est toujours Laura Maria POLI-ANDREANI qui le présentera.

Le Président TALAMONI

D'accord. Si les conseillers l'ont reçu, la parole est à Laura Maria POLI-ANDREANI.

*** Amendement du groupe « Corsica Libera » - Fonds « Sustegnu »**

Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

Merci, M. le Président.

Ce dernier amendement concerne le prêt « Sustegnu » qui est prévu en partenariat avec la CCIT. En fait, dans le cadre de ce rapport, on prévoyait un différé de remboursement de 18 mois.

L'objectif de cet amendement est de décaler ce différé de remboursement à 2 ans et non pas 18 mois. Pourquoi ? Tout simplement parce que juin 2022, et je tiens à le présider, il y a juste une petite erreur puisque dans l'amendement, dans « ajouter »

on précise « ou au printemps 2022 » effectivement, même si le printemps va jusqu'au 21 juin, on aurait préféré que soit spécifiée vraiment la date de juin 2022, si c'était possible.

Pourquoi cette date ? Tout simplement, parce que ça correspondrait, les mois de avril, mai, juin, aux premiers revenus que pourraient percevoir avec l'arrivée des premiers touristes de la saison, les professionnels notamment du tourisme. Ils pourraient commencer à rembourser les prêts. S'ils remboursaient au bout de 18 mois, ça correspondrait à la période d'hiver et nécessairement, les remboursements deviendraient très compliqués.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Le Conseil exécutif ?

Le Président SIMEONI

Il y a une petite incompréhension. Je n'avais pas compris cela. On n'avait pas dit qu'on le revoyait après ?

Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

Oui, c'est ce qu'on s'était dit aussi, mais puisqu'après il est apparu en ayant été modifié dans sa rédaction et qu'on l'a reçu...

Le Président SIMEONI

J'étais resté, et c'est pour cela que je ne comprenais pas trop, à l'état que, comme c'était un dispositif qu'on avait discuté avec la CCI, on regarderait avec nos partenaires et qu'on reviendrait devant l'Assemblée pour regarder s'il était possible de faire lever le dispositif plutôt que d'adopter un amendement.

Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

Il me semblait que c'était aussi ce qui avait été décidé ce matin, mais comme entre temps, on a reçu les amendements, on s'est dit que peut-être il y avait eu une discussion. Je ne sais pas.

Le Président SIMEONI

Je pense que c'est peut-être une erreur technique des services. Je vous propose que cet amendement, on le retire, on regarde ce qu'il en est et comme on doit revenir la semaine prochaine en Assemblée, d'ici là, on formalise quelque chose.

M. Petr'Antone TOMASI

Président ?

Le Président TALAMONI

Oui, vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Il y a la perspective de cette nouvelle session de l'Assemblée d'ici quelques jours. Ce qui est important, c'est que la problématique ait été soulevée sur les délais auxquels faisait référence Laura Maria. Effectivement, s'il y a un affinement à faire notamment en lien avec des partenaires, on peut très bien le présenter et l'adopter formellement et définitivement dans quelques jours. Il n'y a pas de difficultés du côté de notre groupe pour surseoir à statuer pour quelques jours. On peut le retirer.

Le Président TALAMONI

Nous prenons acte de ce que le groupe « Corsica libera » accepte le report de l'examen de ce texte. Il est retiré et il sera présenté à nouveau lors de la prochaine réunion de l'Assemblée de Corse.

Tout le monde est d'accord ? Bien.

Amendement retiré.

Nous avons adopté les amendements qui devaient l'être. Il nous reste à voter sur le rapport ainsi amendé. Je vais demander à Julia TIBERI de faire l'appel pour que l'Assemblée de Corse adopte ce rapport.

Mme Julia TIBERI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

VOTE :

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI,

Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI,
Jean-Charles

ORSUCCI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-
ANDREANI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe
VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

Mme Danielle ANTONINI à M. Romain COLONNA

Mme Véronique ARRIGHI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

M. François BENEDETTI à Mme Rosa PROSPERI

M. François BERNARDI à M. Jean-François CASALTA

M. Pascal CARLOTTI à Mme Julia TIBERI

M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA

M. Marcel CESARI à M. Paulu Santu PARIGI

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. François ORLANDI

M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Christelle COMBETTE

Mme Frédérique DENSARI à M. Hyacinthe VANNI

Mme Santa DUVAL à M. Xavier LACOMBE

Mme Muriel FAGNI à M. Romain COLONNA

Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI

Mme Laura FURIOLI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Michel GIRASCHI à M. Petr'Antone TOMASI

M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Mme Stéphanie GRIMALDI à M. Pierre GHIONGA

Mme Julie GUISEPPI à M. Pierre-José FILIPPETTI

M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI

M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Paulu Santu PARIGI

M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI

M. Paul MINICONI à M. Pierre POLI

Mme Paola MOSCA à Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI

M. Julien PAOLINI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE

M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI

Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI

M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET

M. Joseph PUCCI à M. Jean-François CASALTA
 Mme Catherine RIERA à M. François ORLANDI
 M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
 Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET
 Mme Marie SIMEONI à Mme Rosa PROSPERI
 Mme Pascale SIMONI à M. Petr'Antone TOMASI
 Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA
 Mme Anne TOMASI à M. Pierre POLI.

Ont voté POUR : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas pris part au vote : Mmes et MM.

François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

Mme Valérie BOZZI

Président, excusez-moi, je voudrais reprendre la parole, puisque j'avais perdu le fil au moment du vote et je croyais qu'on votait un nouvel amendement que nous n'avions pas eu et du coup, par erreur j'ai voté contre alors que nous étions favorables, si vous permettez de reprendre le vote. Je m'étais perdue dans les amendements...

Le Président TALAMONI

Nous avons compris qu'il y avait un petit problème et nous allions vous demander de nous préciser le vote du groupe.

Mme Valérie BOZZI

Excusez-moi, c'est donc favorable pour Isabelle FELICIAGGI et moi-même et non-participation pour Pierre-Jean LUCIANI.

Si je peux me permettre une petite explication de vote. A la première lecture du rapport, nous étions un peu sur notre faim en pensant que c'était plutôt du saupoudrage sur différentes activités, qu'il n'y avait pas de réelles propositions concrètes notamment pour des projets structurants sur l'avenir de la Corse, comme notamment la production en Corse de masques et de protections pour les soignants et pour toute la population. Nous étions un peu sur notre faim, mais maintenant, on ne se voit pas bien sûr voter contre en un rapport qui propose une aide financière et un soutien aux personnels soignants, aux plus démunis, aux TPE, PME qui aujourd'hui vont très mal.

Donc bien sûr, favorables pour toutes ces raisons-là, mais en espérant que ça n'est qu'un début et qu'on pourra aller beaucoup plus loin pour l'avenir qui reste très obscur au regard de cette situation.

Merci, Monsieur le Président.

Le Président TALAMONI

Chère collègue, je ne vous ai pas interrompue par courtoisie, mais c'est une explication de vote sauvage qui ne correspond à aucune procédure et qui sera donc prohibée dans l'avenir dans nos débats. Voilà.

Nous avons à présent les résultats qui vont m'être communiqués par les services s'agissant du vote.

Résultats du vote :

Pour, 45 :18 voix de « Femu a Corsica », 13 voix de « Corsica libera », 10 voix du « PNC », 4 voix de « la Corse dans la République »

Non-participations, 18 : « Per l'avvene », « Andà per dumane » et 2 voix de la « Corse dans la République ».

M. Xavier LACOMBE

Président, excusez-moi.

Le Président TALAMONI

Oui, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Je ne comprends pas parce qu'on n'a pas eu le vote de Pierre POLI et il est comptabilisé apparemment.

Le Président TALAMONI

La connexion de Pierre POLI est défectueuse. Il faudrait s'assurer de ce vote.

Mme Mattea CASALTA

Pardon Président, excusez-moi d'intervenir de cette façon sauvage également. Ne pourrait-on pas avoir une liaison audio, l'appeler au téléphone tout simplement parce qu'il a de sérieux problèmes de connexion avec son ordinateur ? Est-ce que vous pourriez l'appeler en audio ?

Le Président TALAMONI

Ecoutez, faute de mieux...

Mme Mattea CASALTA

C'est une première, Président, on nous pardonnera.

Le Président TALAMONI

C'est une première qui est observée ? Y compris sur le plan technique et juridique. J'interroge les services, on est dans l'improvisation procédurale.

M. Serge TOMI, Secrétaire général de l'Assemblée de Corse

Il faut qu'on puisse l'identifier.

Le Président TALAMONI

Le problème, c'est qu'identifier à partir de... Il faudrait vraiment qu'il rétablisse sa connexion, Pierre POLI.

Mme Mattea CASALTA

C'est ce que nous essayons de faire, malheureusement nous n'y arrivons pas.

Le Président SIMEONI

Peut-être une connexion en FaceTime.

Mme Mattea CASALTA

D'accord, OK. Très bonne idée, Président. Je le lui dis. Il doit nous entendre d'ailleurs.

Le Président SIMEONI

On finit par regretter le Minitel rose ! Pardon, le Minitel !

Le Président TALAMONI

En réalité, si quelqu'un a un contact avec Pierre POLI...Son micro est coupé, mais il est connecté. Techniquement, il y aurait peut-être une possibilité, il faudrait qu'on le voie même si on ne l'entend pas et qu'il nous appelle éventuellement.

M. Xavier LACOMBE

Président, si vous voulez, je me propose, on fait une suspension de séance et je monte à Eccica Suarella ?

Le Président TALAMONI

Pourquoi pas !

Nous essayons de traiter le problème, totalement indépendant de notre volonté comme on dit en général dans ces cas-là.

M. Jean-Charles ORSUCCI

On dirait la valise de RTL !...

Mme Mattea CASALTA

Président, je pense qu'il va vous téléphoner pour vous le dire, parce que lui nous entend, mais il n'a pas d'image et vous, apparemment vous le voyez mais vous n'avez pas de son.

Le Président TALAMONI

S'il m'appelle en FaceTime, à ce moment-là, je vous montrerai l'image pour que vous puissiez valider également l'authenticité de son vote.

Mme Rosa PROSPERI

Président, là, du coup, ça ressemble à un tapissage, en matière policière, ça ressemble à un tapissage.

Le Président TALAMONI

Alors là, il ne répond pas au téléphone !

M. Jean-François CASALTA

C'est la fracture numérique qui s'accroît de minute en minute.

Mme Mattea CASALTA

Président, je viens de donner le numéro de Serge TOMI de manière à ce qu'on ne puisse pas supposer que nous avons des accords.

Le Président TALAMONI

Ça alors, ce serait une supposition vraiment de mauvaise foi !

Mme Mattea CASALTA

On ne sait jamais...

Le Président TALAMONI

Apparemment, Serge TOMI a un appel.

M. Pierre POLI (en FaceTime)

Président, le réseau à Eccica Suarella est de très mauvaise qualité.

Le Président TALAMONI

On s'en était un peu aperçu...

M. Pierre POLI (en FaceTime)

Je confirme mon vote, celui de Paul MINICONI et d'Anne TOMASI.

Le Président TALAMONI

Pierre POLI vient de confirmer les votes de M. MINICONI, Mme TOMASI et le sien.

Nous avons observé qu'il s'agit bien du numéro de portable de Pierre POLI. Nous avons pris toutes les précautions possibles, si quelqu'un de malveillant voulait éventuellement introduire un recours. Merci, cher collègue, et essayez de vous reconnecter, ça peut être utile pour la suite.

Donc, résultat du vote : pour, 45 ; non-participation, 18.

Pour, 45. 18 voix de « Femu a Corsica », 13 voix de « Corsica libera », 10 voix du « PNC », 4 voix de « la Corse dans la République »

Non-participations, 18. 10 voix de « Per l'avvene », 6 voix de « Andà per dumane » et 2 voix de la « Corse dans la République ».

Le rapport est ADOPTE. ⁴

Chers collègues, je vous demande un peu d'attention, les services sont effectivement pointilleux et ils ont raison.

Lorsque nous avons voté le premier rapport, que j'ai présenté du reste, nous n'avions pas encore adopté la procédure que nous avons mise en oeuvre par la suite et donc, les collègues qui se sont exprimés pour voter, n'ont pas indiqué qu'ils votaient aussi pour les collègues de leur groupe, comme ils l'ont fait ensuite systématiquement pour tous les rapports que nous avons adoptés.

Je pose la question à notre Assemblée et notamment à ceux qui ont voté ce premier rapport, ils me confirment bien qu'ils ont voté à la fois pour eux personnellement et pour les membres de leur groupe dont ils avaient reçu le pouvoir ? A l'unanimité.

⁴ Délibération N° 20/068 AC

Il n'y a pas d'opposition, nous considérons donc que le vote était bien un vote unanime. Ça n'était peut-être pas inutile quand même de revenir sur ce vote.

Evidemment, ces procédures-là sont nouvelles, un petit peu périlleuses parfois. Nous essayons donc de faire en sorte de mettre le maximum de chance de notre côté pour ne pas avoir de problèmes sur le plan juridique. Mais encore une fois, il n'y a pas de précédent et donc, nous improvisons avec l'aide et la compétence du secrétariat général. Mais le secrétariat général n'a pas la possibilité de deviner les jurisprudences à venir. Nous faisons pour le mieux.

Il y a le rapport 93. Je vais donner la parole au Président du Conseil exécutif pour nous présenter ce rapport.

*** Raportu n° 093 : Decisione di mudificazione n° 1 di u Bugettu di a Cullettivita di Corsica per l'eserciziu 2020**

*** Rapport n° 093 : Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020**

Le Président SIMEONI

Il s'agit de régulariser et d'ouvrir les autorisations d'engagement et les AP nécessaires au titre d'une part, des premiers fonds mobilisés dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 et d'autre part, pour permettre au plan budgétaire de prendre une décision, sous réserve du vote favorable de l'Assemblée de Corse, pour contribuer au financement à titre transitoire de l'exportation des balles de déchets qui étaient entreposées en Corse, en profitant de la fenêtre d'exportation ouverte par la suspension des activités économiques qui a conduit à une sous-activité des centres de traitement sur le continent nous permettant donc, d'avoir cette option, option à laquelle il fallait répondre en urgence.

Ça sera sur le fond, l'objet d'un rapport qui sera soumis la semaine prochaine et présenté par François SARGENTINI à la prochaine session de l'Assemblée de Corse.

Le Président TALAMONI

Nous n'avons pas d'orateurs inscrits, si personne ne se manifeste, je vais demander à Julia TIBERI de procéder à l'appel pour l'adoption de ce rapport. Julia, est-ce que vous m'entendez et est-ce que vous pouvez procéder à l'appel ?

Mme Julia TIBERI

Je vous entends parfaitement et je vais procéder à l'appel...

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pardon, Président...

Le Président TALAMONI

M. ORSUCCI demande la parole. Vous l'avez.

M. Jean Charles ORSUCCI

Excusez-moi, Président, je voudrais être sûr. On demande de voter une modification budgétaire pour valider le transfert des déchets de la Corse vers le continent ? Est-ce que je fais une bonne synthèse, parce que si c'est ça, j'aimerais pouvoir faire une intervention.

Le Président TALAMONI

Je vais demander au Président du Conseil exécutif de donner la réponse, mais je ne crois pas que ce soit cela.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

On ouvre des engagements budgétaires, des autorisations d'engagement et des CP qui nous permettrons de le faire si l'Assemblée décide de le faire.

Pour tout vous dire, pourquoi il y avait une seule DM ? C'est parce que devaient être évoqués aujourd'hui plusieurs rapport, y compris celui des déchets, et que l'ordre du jour et nos contraintes ont fait qu'on a dû scinder l'ordre du jour en faisant passer notamment les rapports d'habilitation qui étaient indispensables pour qu'on puisse fonctionner ; le rapport COVID, il y avait une urgence notamment pour les bénéficiaires ; le rapport DSP, parce qu'on a l'échéance impérative du début de la future DSP. On a donc dissocié les deux. Mais le fait de voter cette DM ne conduit pas à entériner le choix qui vous sera soumis la semaine prochaine.

Le Président TALAMONI

Cher collègue, vous avez votre réponse, elle vous satisfait ? Nous pouvons donc passer au vote ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Nous débattons la semaine prochaine sur les déchets.

Le Président TALAMONI

Du fond du dossier. Parfait.

Je donne la parole à Julia TIBERI pour procéder à l'appel.

Mme Julia TIBERI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

VOTE :**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Guy ARMANET, Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, Matteo CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
 Mme Danielle ANTONINI à M. Romain COLONNA
 Mme Véronique ARRIGHI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
 M. François BENEDETTI à Mme Rosa PROSPERI
 M. François BERNARDI à M. Jean-François CASALTA
 M. Pascal CARLOTTI à Mme Julia TIBERI
 M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
 M. Marcel CESARI à M. Paulu Santu PARIGI
 Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. François ORLANDI
 M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Christelle COMBETTE
 Mme Frédérique DENSARI à M. Hyacinthe VANNI
 Mme Santa DUVAL à M. Xavier LACOMBE
 Mme Muriel FAGNI à M. Romain COLONNA
 Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI

Mme Laura FURIOLI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
 Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
 M. Michel GIRASCHI à M. Petr'Antone TOMASI
 M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
 Mme Stéphanie GRIMALDI à M. Pierre GHIONGA
 Mme Julie GUISEPPI à M. Pierre-José FILIPPETTI
 M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
 M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Paulu Santu PARIGI
 M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
 M. Paul MINICONI à M. Pierre POLI
 Mme Paola MOSCA à Mme Nadine NIVAGGIONI
 Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI
 M. Julien PAOLINI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
 Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI
 Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
 M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
 Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI
 M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET
 M. Joseph PUCCI à M. Jean-François CASALTA
 Mme Catherine RIERA à M. François ORLANDI
 M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
 Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET
 Mme Marie SIMEONI à Mme Rosa PROSPERI
 Mme Pascale SIMONI à M. Petr'Antone TOMASI
 Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA
 Mme Anne TOMASI à M. Pierre POLI

Ont voté POUR : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET,
 Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI,
 Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène
 CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain
 COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José
 FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel
 GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques
 LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François
 ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI,
 Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI,
 Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI,

Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas pris part au vote : Mmes et MM.

François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Résultat du vote : 52 voix pour ; 12 pour non-participations.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.⁵

Le rapport suivant est le rapport n° 73.

Nous allons donner la parole à l'Exécutif pour présenter ce rapport un quart d'heure et puis ensuite, nous donnerons la parole aux différents orateurs inscrits dont je vous donne les noms : Hyacinthe VANNI, Pierre POLI, je ne sais pas trop comment nous allons pouvoir lui donner la parole, par téléphone, pourquoi pas, Rosa PROSPERI, Jean-Martin MONDOLONI et Jean-Charles ORSUCCI.

La parole est au Conseil exécutif pour la présentation de ce rapport pendant un quart d'heure.

*** Raportu n^u 073 : Cunvinzioni di diligazioni di serviziu publicu di transportu marittimu di marcanzii e di viaghjadori tra i porti di Portivechju e Prupia e u portu di Marseglia da u 1mu di maghju di u 2020 a u 31 dicembri di u 2020**

*** Rapport n° 073 : Conventions de délégation de service public de transport maritime de marchandises et de passagers entre les ports de Purtivechju et Pruprià et le port de Marseille du 1^{er} mai 2020 au 31 décembre 2020**

⁵ Délibération N° 20/069 AC

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

J'en profite, très rapidement, pour me joindre bien sûr aux différents hommages qui ont été rendus de façon unanime.

Je remercie les services pour la réalisation de cette session absolument exceptionnelle et, j'en profite également pour rappeler que dans cette crise malheureusement ou heureusement, le service public démontre une fois de plus à quel point il est essentiel, vital pour notre île. Il a pris, je crois, aujourd'hui tout son sens et je salue bien sûr...

Le Président TALAMONI

Il faudrait que vous parliez un peu plus fort, on ne vous entend pas, et il faudrait que ceux qui ne parlent pas coupent le micro.

Mme Vanina BORROMEI

Et je salue toutes les personnes qui font vivre ce service public au quotidien et je rappelle que nous serons à leurs côtés, comme nous l'avons toujours été.

Pour ce rapport donc, la DSP maritime : en ce qui concerne les ports de Portivechju et de Pruprià, la DSP ira du 1^{er} mai 2020 au 31 décembre. Je vous rappelle des lots qui avaient plusieurs fois été déclarés infructueux. Aujourd'hui, ce que nous proposons dans cet appel d'offres...

(Inaudible).

Le Président TALAMONI

Le son n'est pas bon, peut-être faut-il vous rapprocher de votre micro. Essayez de parler un peu plus fort, on vous entend très mal.

Mme Vanina BORROMEI

Alors trois dessertes par semaine, un seul candidat qui s'est positionné, c'est la compagnie Méridionale. Il propose pour la desserte de Portivechju « le Piana », pour la desserte de Pruprià « Le kallisté ».

Une offre finale qui correspond parfaitement à nos attentes et qui s'élève à 7 M€ pour le port de Portivechju et 7,5 M€ pour le port de Pruprià.

Un élément clé très important, et je crois très parlant, par rapport à l'offre que nous avons rejetée...

(Inaudible).

Une économie de 30 % par rapport au lot que nous avons déclaré infructueux, soit moins 3,6 M€ et pour le lot n° 2 moins 21 %, donc 1,7 M€ d'économie en incluant bien sûr le besoin (inaudible).

Donc, je crois que c'est essentiel, ces chiffres sont éloquentes et nous démontrent que nous avons bien fait d'aller au bout de la procédure, et aujourd'hui tout est tout à fait conforme et ... (inaudible) du 1^{er} mai dans des conditions malheureusement ... (inaudible).

En tout cas, il sera assuré et il aura le mérite d'exister.

Alors, une petite remarque également, en ce qui concerne ces deux ports, concernant ... (inaudible) actuel et depuis le début du confinement, une à deux rotations par semaine sur ces deux ports. Et à compter de la date de déconfinement qui était annoncée, nous faisons le choix avec l'Office des transports de repositionner les navires pour qu'il y ait trois dessertes par semaine telle que c'est prévue par le besoin de service public. Et, nous maintiendrons donc ces trois rotations sur chacun de ces ports, afin de garantir en tout cas la desserte en fret linéaire. Concernant l'évolution du passager, pour le moment nous n'avons aucune décision, aucune précision. Donc cela pourra évoluer.

Mais en tout cas, en ce qui concerne le fret, il y aura une desserte qui sera assurée et trois fois par semaine, comme nous le préconisons, à partir du 11 mai.

Voilà, merci M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Donc, malheureusement la qualité du son n'était pas très, très bonne, mais je crois que nous avons saisi l'essentiel, d'autant que c'est un sujet que nous connaissons un petit peu tous pour l'avoir abordé à de nombreuses reprises.

Donc, il y a une demande de prise de parole de Hyacinthe VANNI, il a donc la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Merci M. le Président. Donc, je vais être très bref, vous l'avez dit, c'est un dossier que l'on connaît bien.

Mais avant tout, je voudrais aussi rendre hommage à de tous ceux qui sont en première ligne dans cette catastrophe pour les saluer, bien entendu, les encourager et les aider autant que de besoin.

Féliciter aussi tous les élus qui se sont mobilisés aujourd'hui, même si on n'est que quelques-uns à l'écran, tous les élus de cette Assemblée sont mobilisés, et je tiens aussi à leur rendre hommage.

Rendre hommage aussi aux Chemins de fer de la Corse qui se sont investis comme vous avez pu le voir.

Pour revenir au dossier, encore une fois je félicite les services de l'OTC, sa Présidente bien entendu, pour le sérieux du travail, et vous voyez que quand on est sérieux et quand tout le monde revient à la raison, on arrive à trouver des solutions, des solutions sur ces ports secondaires qui nous sont chers aussi.

Et, je ne vais pas épiloguer compte tenu des circonstances, mais encore une fois, Mme la Présidente, vous avez montré qu'en travaillant, en écoutant et en dialoguant surtout, tout le monde revient à la raison et c'est ça le plus important et c'est très prometteur pour la suite.

Ce dossier ce n'est que la continuité des autres, on sait ce qui nous attend avec la mise en place de la SEMOP dans ces moments difficiles, mais je pense qu'il faut continuer à travailler, que cette SEMOP se mette en place, c'est quand même une priorité dans les moments difficiles que nous vivons.

Voilà ce que j'avais à dire et encore une fois bravo, bravo à tous autour et bonne continuation !

Le Président TALAMONI

Merci. Alors Pierre POLI ne peut pas intervenir puisqu'il est dans l'impossibilité de le faire, il aurait pu le faire au téléphone mais ça aurait été un peu compliqué, donc c'est Jean-François CASALTA qui intervient à la place de Pierre POLI.

Vous avez la parole.

M. Jean-François CASALTA

Tout à fait, M. le Président, je vais présenter à la place de Pierre POLI qui a quelques difficultés de connexion, comme on a pu tous le constater, son intervention à sa place.

Alors tout d'abord, je souhaite féliciter la Présidente de l'OTC et ses services pour le travail accompli, pour leur réactivité afin de finaliser cette délégation de service public, malgré l'évolution des besoins du tissu socioéconomique local et l'historique des négociations qui ont conduit à prononcer l'infirmité de l'appel d'offres précédent.

Ajoutons à cela les difficultés liées à la crise sanitaire qui a nécessité une réorganisation totale des services de l'OTC pour mener à bien leurs missions, mais également le fait qu'un tel rapport ait pu susciter des tensions dans l'île.

Il est également nécessaire de saluer le fait qu'avec l'aboutissement positif que connaît aujourd'hui cet appel d'offres, la continuité du service public est assurée, malgré une attractivité moindre pour ces lignes vers les ports secondaires vis-à-vis des lignes vers les ports principaux.

Cela donne ainsi les moyens aux habitants et socioprofessionnels du sud de l'île de maintenir leur activité économique, hors contexte malheureusement épidémique que nous avons largement évoqué.

Il faut également souligner ce que l'on pourra qualifier de prise de conscience de la part de la direction de la Méridionale, qu'il était indispensable de proposer une candidature économiquement acceptable afin que son offre de service puisse se poursuivre. Cela est de bon augure pour les salariés de l'entreprise et pourrait peut-être permettre d'envisager des lendemains plus sereins pour tous.

Le dialogue semble être un paramètre remis au cœur des intentions de tous les acteurs concernés et c'est une chose louable qu'il conviendra de maintenir dans le temps.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. C'est Rosa PROSPERI qui a la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Merci Président. Quelques réflexions pour dans un premier temps, comme d'autres l'ont fait avant moi, regretter le temps perdu et le regretter d'autant plus que l'examen du rapport démontre que des propositions plus raisonnables auraient pu être formulées avant, nous évitant ainsi de nombreuses procédures, coûteuses en temps et en argent.

J'en veux pour preuve les chiffres qui ont été avancés par la Présidente de l'Office des transports à l'instant, sur ligne de Portivechju : moins 38 % d'évolution de l'offre financière ; sur la ligne de Prupià, moins 21 % sur la période de 11 mois.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, c'est donc dans un premier temps un regret.

Dans un deuxième temps, je pense qu'il faut quand même et surtout se satisfaire qu'une solution ait pu être trouvée, particulièrement dans la situation de crise sanitaire que nous connaissons et qui est déjà suffisamment éprouvante pour que ne s'ajoute pas d'autres difficultés.

Se satisfaire également parce que cette solution pérennise les emplois de nombreux marins corses et diminue les tensions sociales qui se sont faites jour il n'y a pas si longtemps.

Se satisfaire également de cette solution parce qu'elle garantit le service public de transport maritime sur les lignes des ports secondaires.

Et enfin, le fait qu'une solution ait été trouvée sur cette question va nous permettre d'entrer plus sereinement dans une nouvelle ère avec l'avènement des SEMOP qui permettront, faut-il le rappeler, une plus grande implication de la Collectivité de Corse dans l'organisation du service public maritime.

C'est donc le vœu que nous pouvons formuler en nous félicitant et nous satisfaisant quand même in fine de cette solution qui a finalement été trouvée.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Jean-Martin MONDOLONI a demandé la parole.

Jean-Martin MONDOLONI, est-ce que vous m'entendez ? Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Compte tenu de l'heure tardive, on va faire l'économie de faire état de nos divergences sur le dossier de la desserte maritime qui est connu de tous.

L'économie aussi de rappeler pour ce qui nous concerne certains doutes quant aux motifs qui ont pu conduire à écarter certains candidats. Si on ne remet en cause la qualité de la procédure, on va prendre acte tout simplement du fait que la seule compagnie candidate présente une offre dont le coût n'est pas moindre, il est bien moindre, ce qui paraît en termes de procédure assez étrange.

Nous n'allons pas insister là-dessus, on va essayer de contextualiser les choses. Je crois que le contexte social dans lequel on se trouve doit nous incliner à la sagesse, en tout cas c'est le parti que nous prenons. Au nom de la continuité du service public puisque la compagnie candidate est attendue dans le sud, au nom de la sagesse que doit imposer la dimension sociale et au regard de ce que nous avons évoqué tout à l'heure, nous accompagnerons ce rapport et nous remettons des débats de fond, notamment liés à la SEMOP, pour des temps plus sereins.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Le dernier orateur inscrit est Jean-Charles ORSUCCI, il a la parole s'il m'entend.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président, je vous entends est-ce que vous m'entendez ? Je peux y aller ?

Le Président TALAMONI

Très bien.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Donc notre groupe va voter pour, bien évidemment, le rapport et l'honnêteté intellectuelle m'oblige à dire que lorsque nous avons pris la parole lors de la précédente session sur ce sujet, nous étions très inquiets et même convaincus que nous serions face à une offre identique à celle qui avait été prononcée, et que nous serions donc aujourd'hui dans une impasse.

L'honnêteté intellectuelle m'oblige à dire que le travail de la Présidente de l'Office des transports et de ses services, je suppose nous a permis de ne pas être dans cette situation, le travail sûrement de ... (inaudible) et de dialogue entre les compagnies, nous a évité ce que nous redoutions le plus, à savoir de la casse sociale, et nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir voter ce rapport tel qu'il nous est présenté.

J'ai envie de vous dire même que, si on fait un peu de rétrospective, on se retrouve à se dire que nous étions très inquiets du fait que nous avons pris des retards en matière de réservation, et j'aimerais vous dire comme j'aimerais aujourd'hui que ce soit le seul problème auquel notre territoire va devoir faire face, ce serait presque une moins mauvaise nouvelle, malheureusement...

Je crois qu'aujourd'hui, on va donc voter ce rapport, donner quitus à l'Exécutif de Corse, s'en féliciter. Mais vous savez tout à l'heure, lors de ma première intervention, j'ai donc été coupé au moment où j'évoquais la crise économique, et elle était totalement liée avec ce que je vais dire maintenant.

Nous sommes, nous, convaincus que la crise sanitaire que nous connaissons, va rencontrer ensuite une crise économique et sociale, dont on peut craindre d'ailleurs que cette crise sociale engendre une crise sanitaire peut-être encore pire que celle que nous connaissons aujourd'hui.

Donc, nous serons aux côtés de l'Exécutif de Corse, si je me réfère à ce qu'a dit le Président de l'Exécutif ce matin sur Franceinfo, pour que rapidement notre société puisse se mettre en mouvement pour relancer son économie, le faire de façon intelligente. On parle bateaux, mais j'ai envie de vous dire qu'aujourd'hui, l'élément crucial pour l'avenir de notre île, c'est la desserte aérienne.

Donc j'invite l'Exécutif de Corse à poursuivre son travail avec ses services, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, notamment en coopération avec l'Etat, pour que nous puissions rapidement avoir un espoir, je parle au moins dans un premier temps d'un espoir, de sauver ce qui peut encore l'être parce sincèrement aujourd'hui ce qui préoccupe bon nombre de Corses, qu'il s'agisse d'élus, de socioprofessionnels, de saisonniers ou de toutes personnes aujourd'hui vivant sur cette île, c'est d'avoir une perspective économique telle qu'on l'a connue par le passé.

Voilà ce que je voulais dire, bien sûr, et je le répète, notre groupe votera le rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. C'était le dernier orateur inscrit pour ce rapport. Je vais donner la parole à la Conseillère exécutive pour une réaction, dans la limite de 5 minutes. Et puis ensuite, nous procéderons au vote.

Donc, est-ce que Mme BORROMEI m'entend ?

Mme Vanina BORROMEI

Je vous entends, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien, vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci à tous. Effectivement, le contexte fait qu'aujourd'hui, on va se focaliser bien sûr sur ce dossier qui a fait énormément de discussions par le passé.

Bien sûr, en ce qui concerne la SEMOP et l'avenir, il y aura au-delà des débats, je crois beaucoup de discussions qui vont se poser sur l'avenir de nos transports et sur le moyen terme, et il nous faudrait, bien sûr, plus associer à cette réflexion.

Je crois qu'aujourd'hui on peut se réjouir de la continuité du service public.

En ce qui concerne le fret, je salue l'engagement des compagnies, je l'ai dit et je le redis, c'est un cordon véritablement alimentaire qui est assuré pour notre île.

En ce qui concerne l'aérien, c'est aussi pour le moment un cordon sanitaire que nous avons maintenu. Soyez assurés qu'on travaille quotidiennement avec l'Exécutif, les compagnies, les services de l'Etat, les chambres de commerce, les socioprofessionnels, pour évidemment cette sortie et l'avenir économique de l'île. Mais en tout cas, je crois qu'aujourd'hui il faut avancer par étape, et aujourd'hui c'en est une.

Je voudrais revenir sur l'aérien par rapport, évidemment, à la réflexion de Jean-Charles ORSUCCI. Pour le moment je me dois de vous rassurer, mais les compagnies délégataires du service public se maintiennent bien, nous jouons le rôle que nous devons jouer, nous sommes à leurs côtés, il n'y a pas d'inquiétude à avoir ; l'inquiétude sera bien sûr sur les conséquences plus tard, et notamment sur cette saison touristique qui n'aura pas lieu et sur l'avenir.

Mais en tout cas, moi aujourd'hui, je vous remercie pour votre soutien, je vous remercie pour votre engagement et je voudrais aussi vous assurer que vous serez systématiquement concertés lorsqu'il y aura des décisions à prendre pour l'avenir en ce qui concerne l'évolution de cette crise.

Merci à tous.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Le son n'est toujours pas terrible, les autres orateurs ont pu s'exprimer, il y a eu un problème avec Pierre POLI, qui est réapparu sur l'écran brièvement, furtivement et qui a disparu à nouveau. Mais pour tous les autres orateurs, je crois que pour l'instant, ça s'est passé à peu près bien.

Je vais donner la parole à Julia TIBERI pour procéder à l'appel pour voter sur ce rapport. Julia, est-ce que vous m'entendez ?

Mme Julia TIBERI

Je vous entends très bien.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

Mme Julia TIBERI, Secrétaire de séance, procède à l'appel des conseillers.

VOTE :

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

Mme Danielle ANTONINI à M. Romain COLONNA
Mme Véronique ARRIGHI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
M. François BENEDETTI à Mme Rosa PROSPERI
M. François BERNARDI à M. Jean-François CASALTA
M. Pascal CARLOTTI à Mme Julia TIBERI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
M. Marcel CESARI à M. Paulu Santu PARIGI
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. François ORLANDI
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Christelle COMBETTE
Mme Frédérique DENSARI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Santa DUVAL à M. Xavier LACOMBE
Mme Muriel FAGNI à M. Romain COLONNA
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI
Mme Laura FURIOLI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Michel GIRASCHI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Stéphanie GRIMALDI à M. Pierre GHIONGA
Mme Julie GUISEPPI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Paulu Santu PARIGI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
M. Paul MINICONI à M. Pierre POLI
Mme Paola MOSCA à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Julien PAOLINI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET
M. Joseph PUCCI à M. Jean-François CASALTA
Mme Catherine RIERA à M. François ORLANDI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET
Mme Marie SIMEONI à Mme Rosa PROSPERI
Mme Pascale SIMONI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA
Mme Anne TOMASI à M. Pierre POLI

Ont voté POUR : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁶

Nous avons presque terminé notre travail.

Je précise pour ceux qui nous entendent et qui s'attendaient peut-être à ce que d'autres thèmes soient abordés, compte d'ailleurs des rapports qui avaient été déposés tant par le Président du Conseil exécutif que par moi-même, il a été décidé de faire une nouvelle réunion de l'Assemblée de Corse la semaine prochaine, compte tenu évidemment de la lourdeur des procédures à mettre en œuvre et on a pu s'en apercevoir aujourd'hui, ça n'était pas tellement facile.

Donc, il reste un vote que nous devons effectuer et ensuite tout le reste sera renvoyé à la semaine prochaine.

Rapport suivant :

⁶ Délibération N° 20/070 AC

MOTION A CARACTERE PRIORITAIRE

• **Résolution commune du Conseil Exécutif, de l'Assemblée de Corse, du CESEC, de l'Assemblea di a Ghjuventù concernant l'application des mesures de libération anticipée prévues au titre de la crise sanitaire à l'ensemble des détenus corses**

Le Président TALAMONI

Le dernier point à l'ordre du jour concerne la résolution qui a été présentée il y a quelques jours par la conférence des Présidents, le Conseil exécutif, le CESEC, l'Assemblea di a Giuventù, demandant l'application des mesures de libération anticipée prévues au titre de la crise sanitaire à l'ensemble des détenus corses.

C'est un texte qui a déjà été rendu public. C'était initialement une motion du groupe Corsica Libera, qui ensuite avait été partagé par l'ensemble des groupes, mais au-delà des groupes par le Conseil exécutif et les deux Assemblées consultatives. Et, nous avons donc décidé, pour évidemment des raisons d'urgence et compte tenu de la situation actuelle dans les prisons, nous avons jugé bon de publier le texte avant même la réunion de l'Assemblée de Corse et nous l'avons fait au titre de la conférence des Présidents et des autres institutions que je citais à l'instant, à savoir le Conseil exécutif, le CESEC et l'Assemblea di a Giuventù.

Mais il nous a semblé préférable de faire un vote formel et si possible unanime comme l'a été la décision de la Conférence des Présidents élargie, de manière à donner encore plus de force à notre propos.

Donc je ne vais pas lire les considérants, je vais lire le dispositif de la résolution, encore une fois qui a déjà été publiée, mais que nous pouvons aujourd'hui adopter tous ensemble et dans les formes qui siéent à l'Assemblée de Corse dans des conditions normales.

Donc : « La Conférence des Présidents, élargie au Président du Conseil exécutif et du CESEC, ainsi qu'aux vice-présidents de l'Assemblea di a Giuventù,

S'inquiète des conditions sanitaires auxquelles sont confrontés les détenus corses dans les établissements pénitentiaires de l'île et du continent.

Se prononce de façon unanime pour que tous les prisonniers corses, y compris ceux placés en détention provisoire, puissent bénéficier des mesures de libération

anticipées annoncées par la Ministre de la justice, indépendamment du motif de leur incarcération.

Fait sienne la proposition formulée par le Défenseur des Droits, le Contrôleur Général des lieux de privation de liberté et le Président de la « Commission nationale consultative des droits de l'homme » d'envisager le recours à l'amnistie afin de prendre en compte ces situations.

Rappelle, en tout état de cause, que les mesures de rapprochement prévues par la loi pénitentiaire de 2009 qui évoquent un delta de 200 km afin de préserver les liens familiaux et d'éviter la double peine aux proches des personnes incarcérées doivent être appliquées. »

Voilà donc le texte que je vous propose d'adopter dans les formes à présent.

Il a été convenu en conférence des Présidents et en commission permanente qu'il n'y aurait pas d'interventions, compte tenu du fait que nous avons déjà eu le débat en amont et que ce texte a été élaboré, en tout cas il a été amendé par tous les groupes, par le Conseil exécutif et donc par tous ceux qui avaient une proposition de modification, d'amendement à présenter.

Donc ce texte a été élaboré collectivement, il a été adopté par les représentants de l'Assemblée de Corse, mais pas par l'ensemble des élus.

Je souhaite avec, bien entendu, la commission permanente qu'il soit mis aux voix, et pour cela Julia TIBERI devra faire une dernière fois l'appel, une dernière fois pour cette réunion de l'Assemblée de Corse en tout cas. En tout cas, on prend un rythme qui est peut-être différent de ce nous faisons d'habitude, mais je crois nous nous sommes livrés à l'exercice de manière un peu à tâtons, mais je pense qu'à la prochaine réunion de l'Assemblée de Corse nous serons un peu plus habiles avec ces instruments et ces procédures nouvelles pour nous.

Donc, Julia TIBERI a la parole pour procéder à l'appel et pour le vote.

Mme Julia TIBERI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

VOTE :

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
Mme Danielle ANTONINI à M. Romain COLONNA

Mme Véronique ARRIGHI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
M. François BENEDETTI à Mme Rosa PROSPERI
M. François BERNARDI à M. Jean-François CASALTA
M. Pascal CARLOTTI à Mme Julia TIBERI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
M. Marcel CESARI à M. Paulu Santu PARIGI
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. François ORLANDI
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Christelle COMBETTE
Mme Frédérique DENSARI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Santa DUVAL à M. Xavier LACOMBE
Mme Muriel FAGNI à M. Romain COLONNA
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI
Mme Laura FURIOLI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Michel GIRASCHI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Stéphanie GRIMALDI à M. Pierre GHIONGA
Mme Julie GUISEPPI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Paulu Santu PARIGI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
M. Paul MINICONI à M. Pierre POLI
Mme Paola MOSCA à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Julien PAOLINI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET
M. Joseph PUCCI à M. Jean-François CASALTA
Mme Catherine RIERA à M. François ORLANDI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET
Mme Marie SIMEONI à Mme Rosa PROSPERI
Mme Pascale SIMONI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA
Mme Anne TOMASI à M. Pierre POLI

Ont voté POUR : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

NON-PARTICIPATION : M. Pierre-Jean LUCIANI.

Le Président TALAMONI

La résolution est ADOPTEE à l'unanimité.

La résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, en fait à l'unanimité des membres de l'Assemblée de Corse, à l'exception de Pierre-Jean LUCIANI, non-participation.

Je vous remercie pour ce vote très important, même si nous avons déjà dit ensemble un certain nombre de choses et nous les avons publiées, il est bon que l'Assemblée de Corse ait voté de cette manière en faveur des prisonniers corses qui sont dans une situation, comme les autres prisonniers du reste, extrêmement difficile.

Voilà, donc nous avons épuisé l'ordre du jour.

Le Président SIMEONI

M. le Président, juste un mot dire quand même que le Conseil exécutif qui s'est associé à cette résolution, considère effectivement qu'il était important et très important qu'elle intervienne et donc nous sommes heureux qu'elle ait été votée à

l'unanimité par l'Assemblée de Corse, à l'exception d'un élu qui a choisi la non-participation.

Mme Valérie BOZZI

Président, je me fais la porte-parole de Pierre-Jean LUCIANI qui m'indique qu'il souhaite revenir sur son vote et voter favorablement.

Le Président SIMEONI

Alors, j'ai bien fait de demander la parole.

Mme Valérie BOZZI

Excusez-moi, on a un peu de mal avec cette Visio.

Le Président SIMEONI

C'est donc une résolution qui a été votée à l'unanimité de l'Assemblée de Corse, y compris Pierre-Jean LUCIANI.

Le Président TALAMONI

C'est sans doute que Pierre-Jean LUCIANI a pris de nouvelles et bonnes résolutions.

Donc **la résolution a été ADOPTÉE à l'unanimité par l'Assemblée de Corse⁷** et c'est une excellente nouvelle.

Voilà. Alors, nous avons épuisé l'ordre du jour.

Il me reste à remercier bien sûr les élus qui se sont prêtés à l'exercice, mais les élus c'est leur devoir.

Il me reste à remercier tous ceux qui ont travaillé pour cette que session peu ordinaire, puisse avoir lieu : je remercie les services, je remercie le secrétariat général, je remercie mon cabinet, je remercie les services informatiques, je remercie tous ceux qui ont concouru à la réussite, nous pouvons dire « à la réussite », de cette session particulière, je ne voudrais pas oublier les collaborateurs des groupes qui ont également travaillé sur cette session.

⁷ Délibération N° 20/071 AC

Alors, l'oublie peut-être un certain nombre de personnes que je n'ai pas citées, mais en tout cas notre gratitude va à tous ceux qui nous ont aidés à mettre en place cette session.

Et puis, un salut aussi à nos quelques auditeurs, parce que je crois quand même que cette session a été suivie sur Internet.

Prenez soin de vous, prenez soin de vos proches ! State in casa è à prestu !

La séance est levée à 18 h 25.